

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 23/07/2018	Dossier complet le : 23/07/2018	N° d'enregistrement : 2018-6865

1. Intitulé du projet

Extension site DE SANGOSSE SAINT-SYMPHORIEN (79)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique
Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale
Dénomination ou raison sociale : **DE SANGOSSE**
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale : **PROUZET Sébastien
Responsable HSE**
RCS / SIRET :

3	0	0	1	6	3	8	9	6	0	0	0	3	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique : **SAS**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1. Installations classées pour la protection de l'environnement - Site soumis à Autorisation Seveso seuil haut	Extension du site n'entraînant pas : - l'apparition de nouvelle rubrique ICPE - de dépassement de seuil des rubriques ICPE pour lesquelles le site est autorisé à ce jour

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique B.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction :

- d'une cellule de stockage de produits relevant de la rubrique ICPE 1510
- d'un quai de manutention
- d'un local de charge
- de bureaux logistiques
- de locaux techniques

4.2 Objectifs du projet

1. Améliorer les flux logistiques des activités de notre partenaire OCEALIA - centralisation des activités semences et phytopharmaceutiques sur le site DE SANGOSSE ST SYMPHORIEN
- 2 : Améliorer la gestion des flux logistiques du site : séparation des flux entrants et sortants
- 3 : Améliorer la sécurité des installations : création de différents locaux et autres réserves incendie
- 4 : Renforcer le niveau de sûreté du site : création d'une zone d'attente chauffeurs extérieurs et mise en place vidéosurveillance

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Projet réalisé en 2 phases :

- phase 1 : construction du quai, bureaux et locaux techniques
- phase 2 : construction de la zone de stockage

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Activités logistiques de notre partenaire OCEALIA :

- réception de marchandises (produits phytopharmaceutiques et semences)
- stockage dans les cellules de stockage
- préparation des commandes (au colis ou à la palette)
- expédition des commandes chez les adhérents OCEALIA

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier d'autorisation d'exploiter en 1995 : étude des dangers et étude d'impact

Dossier d'autorisation d'exploiter en 2006 : étude des dangers et étude d'impact

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Création zone de quai	1000 m ²
Création cellule de stockage	1515 m ²
Création local de charge	130 m ²
Création locaux techniques	50 m ²
Création zone bureaux	50 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Zone Industrielle des Pierrailleuses
79270 SAINT-SYMPHORIEN

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 6° 2 5' 2 1" 76 Lat. 0 ° 4 6' 9 2" 16

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

SAINT-SYMPHORIEN (79270)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Dossier d'autorisation d'exploiter en 1995 : arrêté préfectoral du 25 juin 1996

Dossier d'autorisation d'exploiter en 2006 : arrêté préfectoral du 04 juin 2007

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe en ZNIEFF de type 1 et 2 : - Plaine de Frontenay (540014445) - Plaine de Niort Sud-Est (540014411)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional du Marais Poitevin (FR8000050)
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT DE SANGOSSE Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A proximité (2.5km) du Marais Poitevin (Directive Habitat FR5400446) Dans le site Natura 2000 Plaine de Niort Sud-Est (Directive Oiseaux FR5412007)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aspect écologique de la parcelle du projet est considéré comme étant faible. En effet il s'agit actuellement de pelouse à proximité immédiate des bâtiments actuels.</p> <p>Ces pelouses sont entretenues afin d'éviter tout risque de départ d'incendie à proximité des bâtiments classés ICPE; cet entretien régulier ne permet pas le développement d'habitats ou d'espèces.</p> <p>De plus, il est à noter la présence de 4 arbres dans l'emprise du site actuel. Dans l'emprise du projet, ces derniers ne sont pas présents. Par conséquent, aucun habitat se sera détruit dans le cadre du projet.</p>
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'aspect écologique de la parcelle du projet est considéré comme étant faible. En effet il s'agit actuellement de pelouse à proximité immédiate des bâtiments actuels.</p> <p>Ces pelouses sont entretenues afin d'éviter tout risque de départ d'incendie à proximité des bâtiments classés ICPE; cet entretien régulier ne permet pas le développement d'habitats ou d'espèces.</p> <p>De plus, il est à noter la présence de 4 arbres dans l'emprise du site actuel. Dans l'emprise du projet, ces derniers ne sont pas présents. Par conséquent, aucun habitat se sera détruit dans le cadre du projet.</p>

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT DE SANGOSSE
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Trafics de poids-lourd
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Bruit lié aux trafics de poids-lourd

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejet : Eaux pluviales uniquement</p> <p>Infiltration des eaux pluviales dans le milieu naturel</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux usées sanitaires</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>DIB de l'activité logistique (carton, film, bois)</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Risques accidentels : mise en place d'éléments permettant de ne pas augmenter le risque d'effets en cas d'incendie (écrans thermiques, distance entre le projet et le bâti existant)

Effluents : mise en place d'un bassin tampon permettant de réduire les effets lors de l'infiltration des eaux pluviales + mise en place d'un séparateur d'hydrocarbures

Eaux d'extinction : mise en place d'un bassin "eaux d'extinction"

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

cf. Porter à connaissance (partie 5) et Dossier Loi sur l'Eau

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Porter à connaissance

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



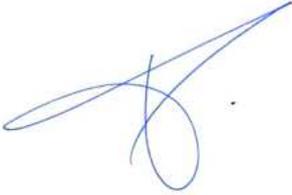
Fait à

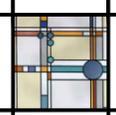
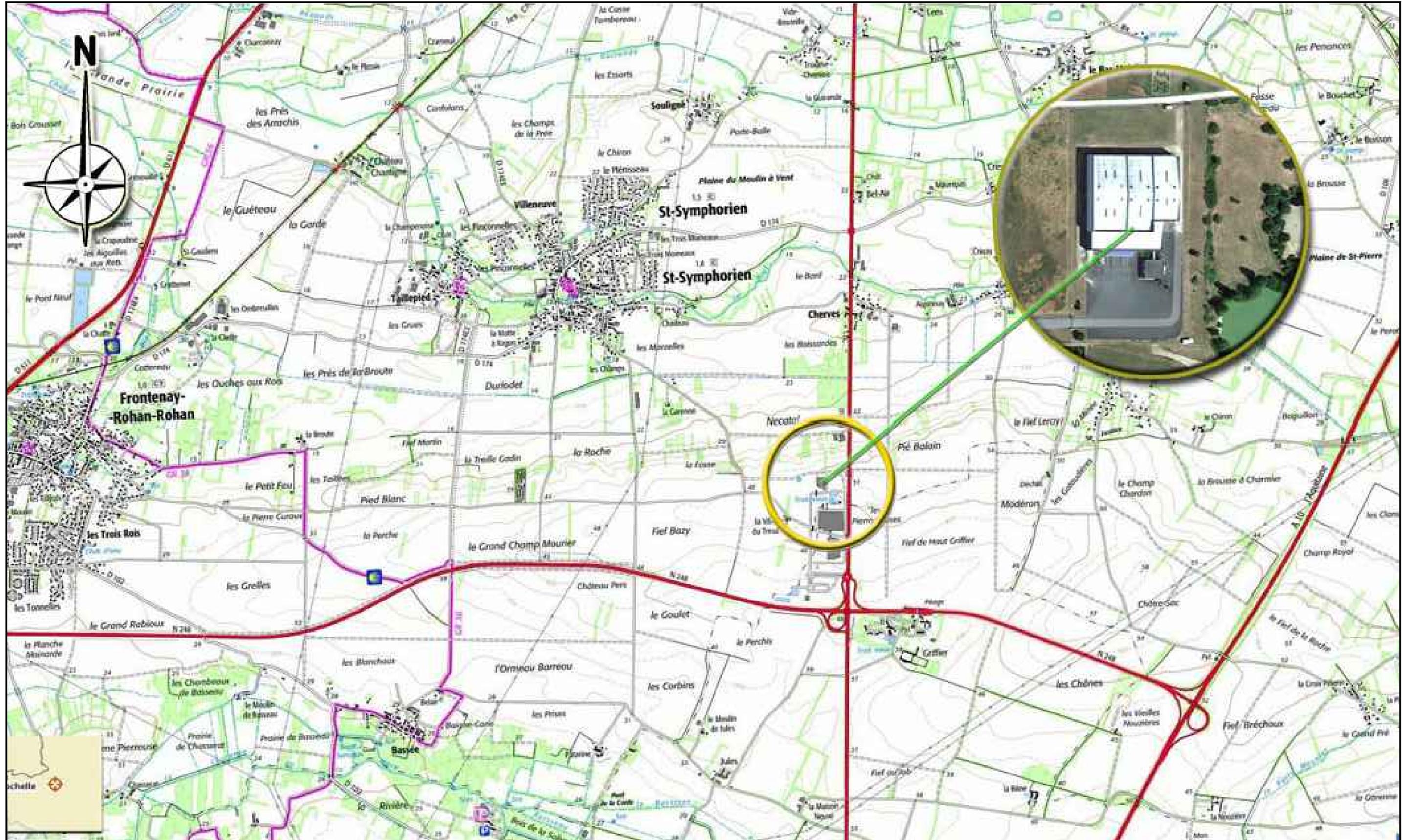
Pont du Casse

le,

23/07/2018

Signature

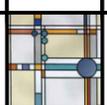
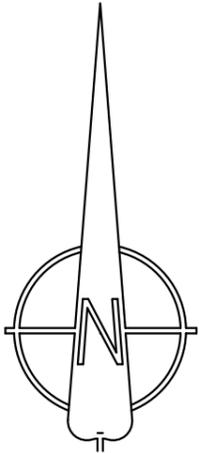




Signature

Maître d'ouvrage	SCI LES PIERRAILLEUSES	Dessiné par: Philippe FURLAN	Vérification: François de LA SERRE	PC1
Maître d'oeuvre	François de LA SERRE SARL - ARCHITECTE DPLG - 2, rue François Neveux - ZAC de Trenque - 47550 BOE - TEL/05.53.48.14.22 - FAX/05.53.48.14.60 - dlserre@wanadoo.fr			A

Situation du terrain



Signature

Maitre d'ouvrage	SCI LES PIERRAILLEUSES	Dessiné par:	Philippe FURLAN	Vérification:	François de LA SERRE
Maitre d'oeuvre	François de LA SERRE SARL - ARCHITECTE DPLG - 2, rue François Neveux - ZAC de Trenque - 47550 BOE - TEL/05.53.48.14.22 - FAX/05.53.48.14.60 - dlserre@wanadoo.fr				

PC1
B

POINT DE VUE N° 1



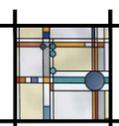
POINT DE VUE N° 2



POINT DE VUE N° 3

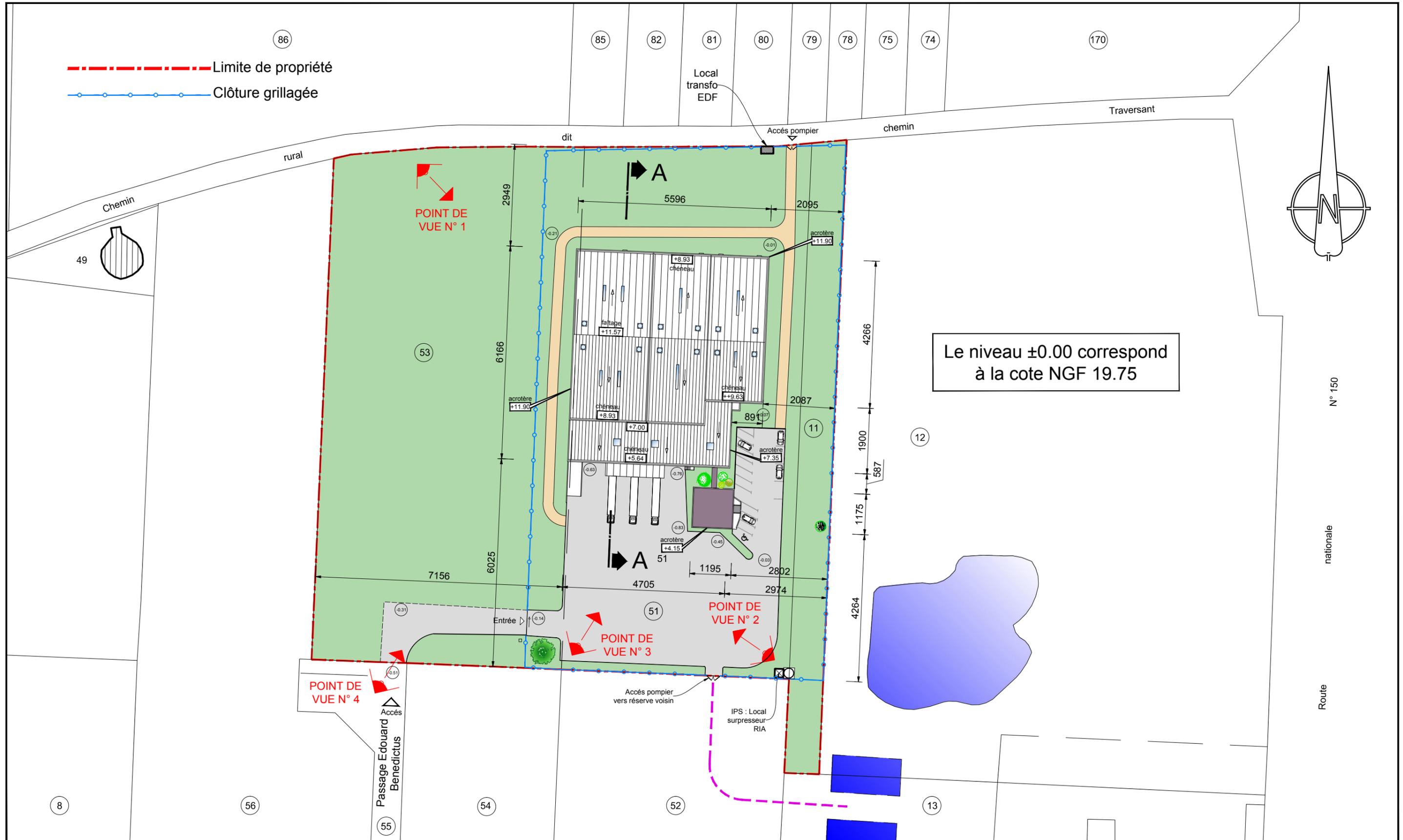


POINT DE VUE N° 4



Signature

Maitre d'ouvrage	SCI LES PIERRAILLEUSES	Dessiné par:	Vérification:
Maitre d'oeuvre	François de LA SERRE SARL - ARCHITECTE DPLG - 2, rue François Neveux - ZAC de Trenque - 47550 BOE - TEL/05.53.48.14.22 - FAX/05.53.48.14.60 - dlserre@wanadoo.fr	Philippe FURLAN	François de LA SERRE



Signature

Maitre d'ouvrage
SCI LES PIERRAILLEUSES
 Maitre d'oeuvre
 François de LA SERRE SARL - ARCHITECTE DPLG - 2, rue François Neveux - ZAC de Trenque - 47550 BOE - TEL/05.53.48.14.22 - FAX/05.53.48.14.60 - dlserre@wanadoo.fr

Dessiné par:
 Philippe FURLAN

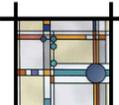
Vérification:
 François de LA SERRE

PC2
 A

POINT DE VUE N° 2



POINT DE VUE N° 4



Signature

Maître d'ouvrage
Maître d'oeuvre

SCI LES PIERRAILLEUSES

François de LA SERRE SARL - ARCHITECTE DPLG - 2, rue François Neveux - ZAC de Trenque - 47550 BOE - TEL/05.53.48.14.22 - FAX/05.53.48.14.60 - dlserre@wanadoo.fr

Dessiné par:
Philippe FURLAN

Vérification:
François de LA SERRE

PC6

Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau

PROJET D'EXTENSION D'UN SITE DE STOCKAGE – GESTION DES EAUX PLUVIALES

17/07/2018 – Version 1

MAITRE D'OUVRAGE

SCI LES PIERRAILLEUSE

Table des matières

INTRODUCTION	5
1.1 OBJET DU DOSSIER.....	5
1.2 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES	6
1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	7
2. EMPLACEMENT SUR LEQUEL L'INSTALLATION, L'OUVRAGE, LES TRAVAUX OU L'ACTIVITE DOIVENT ETRE REALISES.....	8
3. NATURE DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES.....	9
3.1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET.....	9
3.2 LES OUVRAGES HYDRAULIQUES	10
3.3 DIMENSIONNEMENT DU BASSIN D'INFILTRATION	12
4. DOCUMENT D'INCIDENCES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES	14
5.1 ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT NATUREL URBAIN	14
5.1.1 PRESENTATION DU SITE D'ETUDE	14
5.1.2 CONDITIONS PLUVIOMETRIQUES LOCALES	15
5.1.3 RELIEF, TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE	15
5.1.3.1 RELIEF ET TOPOGRAPHIE DE LA ZONE D'ETUDE.....	15
5.1.3.2 HYDROGRAPHIE DE LA ZONE D'ETUDE	16
5.1.4 GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE	18
5.1.5 SDAGE ET SAGE	21
5.1.6 ZONE SENSIBLE A L'EUTROPHISATION	22
5.1.7 ZONE VULNERABLE	22
5.1.8 MILIEUX REMARQUABLES	23
5.1.8.1 ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)	23
5.1.8.2 ZONES NATURA 2000 ET INCIDENCES.....	25
5.1.8.3 ZONES HUMIDES.....	27
5.1.9 ASSAINISSEMENT ACTUEL.....	28
5.2 EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET	28
5.2.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES.....	28
5.2.2 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE).....	31
5.2.3 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) « SEVRE NIORTAISE ET MARAIS POITEVIN »	31
5. TRAVAUX ET MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS	33
ANNEXE 1 : DESCRIPTION DU PROJET	36
ANNEXE 2 : COEFFICIENTS DE MONTANA NIORT	37

ANNEXE 3 : COURBES HAUTEUR DUREE FREQUENCE.....	38
ANNEXE 4 : LETTRE D'ENGAGEMENT.....	39

Table des figures

Figure 1 : Représentation de l'occupation des sols après travaux.....	10
Figure 2 : Données climatiques de la station de NIORT (Source : Météo France)	15
Figure 3 : Extrait de la carte géologique de la France BRGM Feuille N°635 - MAUZE-SUR-LE-MIGNON (Source : BRGM Info terre).....	19
Figure 4 : Remontées de nappes (Source : www.inondationsnappes.fr).....	20

Table des tableaux

Tableau 1 : Rubriques de la nomenclature visées.....	6
Tableau 2 : Références du projet	8
Tableau 3 : caractéristique du bassin versant.....	10
Tableau 4 : Débit décennal des sous-bassins versants étudiés.....	11
Tableau 5 : Volume à stocker pour une protection décennale.....	12
Tableau 6 : Dimensionnement du bassin de rétention des eaux pluviales.....	12
Tableau 7 : Caractéristiques du bassin de rétention des eaux pluviales.....	12
Tableau 8 : Caractéristiques du bassin de rétention des eaux pluviales.....	29
Tableau 9 : Concentrations et charges pour un évènement pluvieux, source : « les eaux pluviales dans les projets d'aménagement » Régions Aquitaines et Poitou Charentes – Octobre 2007.....	29
Tableau 10 : Volumes nécessaires pour obtenir une bonne décantation et limiter les rejets en masse et en fréquence, source : « les eaux pluviales dans les projets d'aménagement » Régions Aquitaines et Poitou Charentes – Octobre 2007.....	29
Tableau 11 : Caractéristiques d'une pluie centennale	30

Table des cartes

Carte 1 : Localisation du site du projet (Source : www.geoportail.fr).....	8
Carte 2 : Description du projet d'extension du site de stockage (source : https://www.geoportail.gouv.fr/carte).....	9
Carte 3 : Photographie aérienne de la zone d'étude (www.geoportail.gouv.fr)	14
Carte 4 : Carte du relief de la zone d'étude (Source : http://fr-fr.topographic-map.com).....	16
Carte 5 : Description du réseau hydrographique (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/).....	17
Carte 6 : Principe d'écoulement des eaux sur la zone d'étude (Source : www.geoportail.fr).....	18
Carte 7 : Localisation des ouvrages recensés dans la Banque du Sous-Sol (BSS) (Source : BRGM Infoterre).....	20
Carte 8 : Périmètres de protection de captage (source : https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac).....	21
Carte 9 : Zone sensible à l'eutrophisation (source : http://cartographie.observatoire-environnement.org)	22
Carte 10 : Zone vulnérable aux nitrates (Source : http://www.loire-bretagne.eaufrance.fr)	23
Carte 11 : Localisation des ZNIEFF (Source : BRGM Info terre).....	24
Carte 12 : Localisation des zones NATURA 2000 (Source : BRGM Infoterre).....	26
Carte 13 : Localisation des zones humides et zones humides potentielles (Source : http://sig.reseau-zones-humides.org/)	28

Carte 14 : Principe d'écoulement des eaux sur la zone d'étude lors d'une pluie centennale (Source :
www.géoportail.fr)..... 30

Table des Schémas

Schéma 1 : Principe de fonctionnement d'un bassin d'infiltration 13
Schéma 2 : extrait du plan de masse du projet..... 13

INTRODUCTION

1.1 OBJET DU DOSSIER

Dans le cadre d'un agrandissement d'un bâtiment industriel existant, la SCI Les Pierrailleuses doit modifier un site industriel en augmentant sa surface imperméabilisée (voirie, toiture, etc.).

Ces nouvelles installations vont modifier le comportement hydraulique du site en particulier sur la gestion des eaux pluviales.

Ce dossier s'intéresse à l'extension d'un bâtiment industriel et à la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales.

Les travaux ainsi projetés entrent dans le champ d'application de la nomenclature sur les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumis à autorisation ou à déclaration en application des articles L. 214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement (codifiant la loi n°92-3 du 3 janvier 1992, dite "Loi sur l'eau") et par les articles R. 214-1 et suivants du même Code.

Le présent dossier porte sur la déclaration au titre de la « Loi sur l'eau » de la réalisation des travaux d'aménagement de fossés, de buses et de bassin de rétention des eaux pluviales.

L'objectif est d'évaluer les incidences potentielles du projet sur la faune et la flore présent, l'écoulement des eaux superficielles, la cohérence et la maîtrise des débits générés en aval et doit présenter les mesures correctives ou compensatoires prévues.

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

-  Identification du demandeur ;
-  Emplacement des ouvrages et des travaux ;
-  Présentation du projet, caractéristiques des ouvrages et rubrique de la nomenclature concernée ;
-  Document d'incidence : Etude hydraulique, inventaire faune flore ;
-  Moyens de surveillance et d'intervention ;
-  Éléments graphiques.

1.2 RUBRIQUES DE LA NOMENCLATURE CONCERNEES

Titre	Rubrique	Objet	Volume	Régime
Rejets	2.1.1.0	Stations d'épuration des agglomérations d'assainissement ou dispositifs d'assainissement non collectif devant traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R.2224-6 du code général des collectivités territoriales : 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (A) : 2° Supérieure à 12 kg de DBO5 mais inférieure à 600 kg de DBO5 (D)	Non concerné, le site est raccordé au réseau d'assainissement collectif	NC
	2.1.5.0	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant : 1° Supérieure ou égale à 20 ha (A) : 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (D)	Les parcelles recevant le projet possèdent une surface d'environ 2,2 ha.	Déclaration

Tableau 1 : Rubriques de la nomenclature visées

Le projet est soumis au régime de la déclaration au titre des articles L241-1 du code de l'environnement.

1. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Maître d'ouvrage	SCI Les Pierrailleuses
SIRET	83033302700019
Représenté par	Serge GAUDIN
Adresse de la zone d'étude	Lieu-dit Les Pierrailleuses 79270 SAINT SYMPHORIEN
Exploitant du Site	DE SANGOSSE SAS
Architecte	Francois de LA SERRE SARL 02 rue François Neveux ZAC de TRENQUE 47500 BOE
Dossier Loi sur l'eau	Bureau d'études ODACE Centre Montesquieu 8 allée Isaac Newton 33650 MARTILLAC

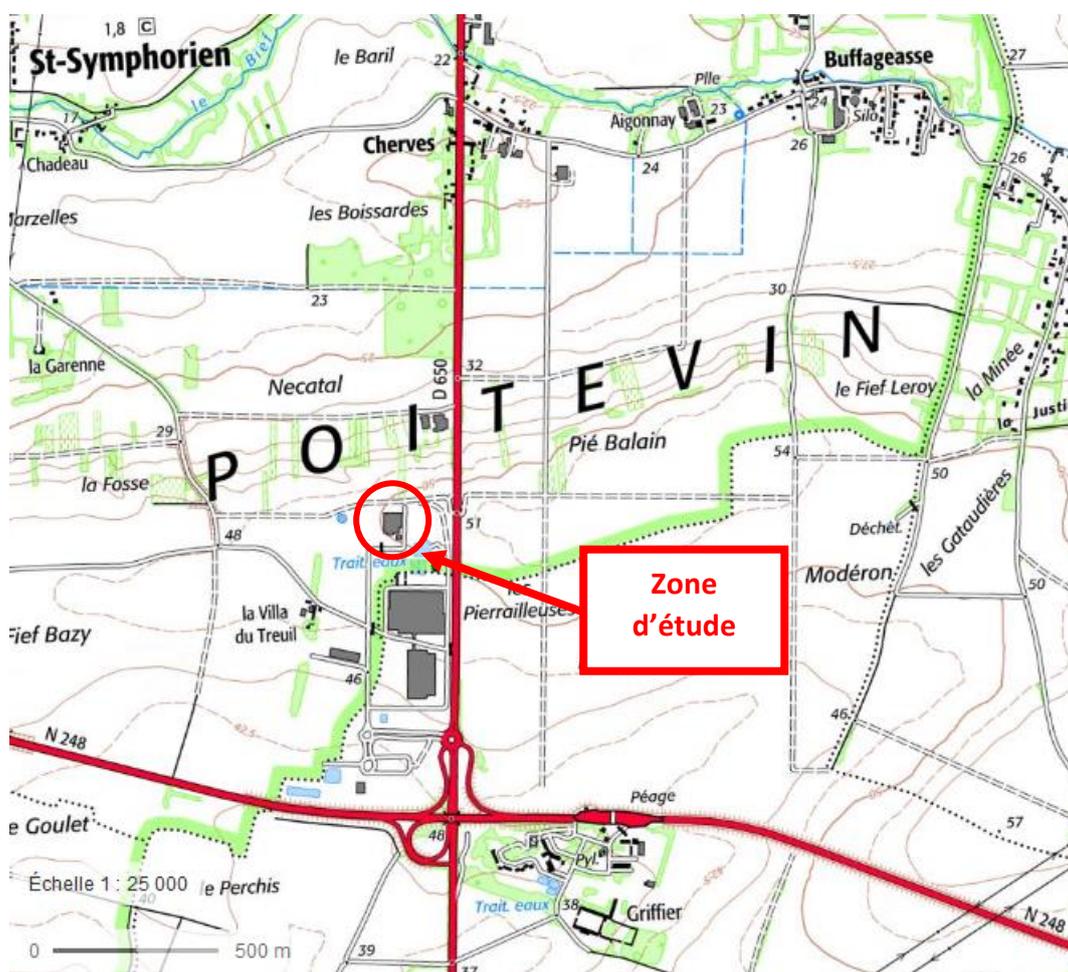
Une lettre d'engagement du Maître d'ouvrage est disponible à la fin du présent dossier (Cf. Annexe 4).

2. EMPLACEMENT SUR LEQUEL L'INSTALLATION, L'OUVRAGE, LES TRAVAUX OU L'ACTIVITE DOIVENT ETRE REALISES

L'emplacement du projet est situé dans le département des Deux Sèvres (79), sur le territoire de la commune de SAINT SYMPHORIEN. Le projet est caractérisé par les références suivantes (Cf. Tableau 1 et Carte 1).

DEPARTEMENT	DEUX SEVRES
COMMUNE	SAINT SYMPHORIEN
SECTION	ER
N°	107-108-109-110
COORDONNEES LAMBERT II ETENDU	359153.28 ; 1987314.91

Tableau 2 : Références du projet



Carte 1 : Localisation du site du projet (Source : www.geoportail.fr)

Le projet est délimité par :

-  Au nord, un chemin ;
-  À l'est, un terrain agricole et la D650 ;
-  Au sud, un secteur industriel ;
-  À l'ouest, une station d'épuration.

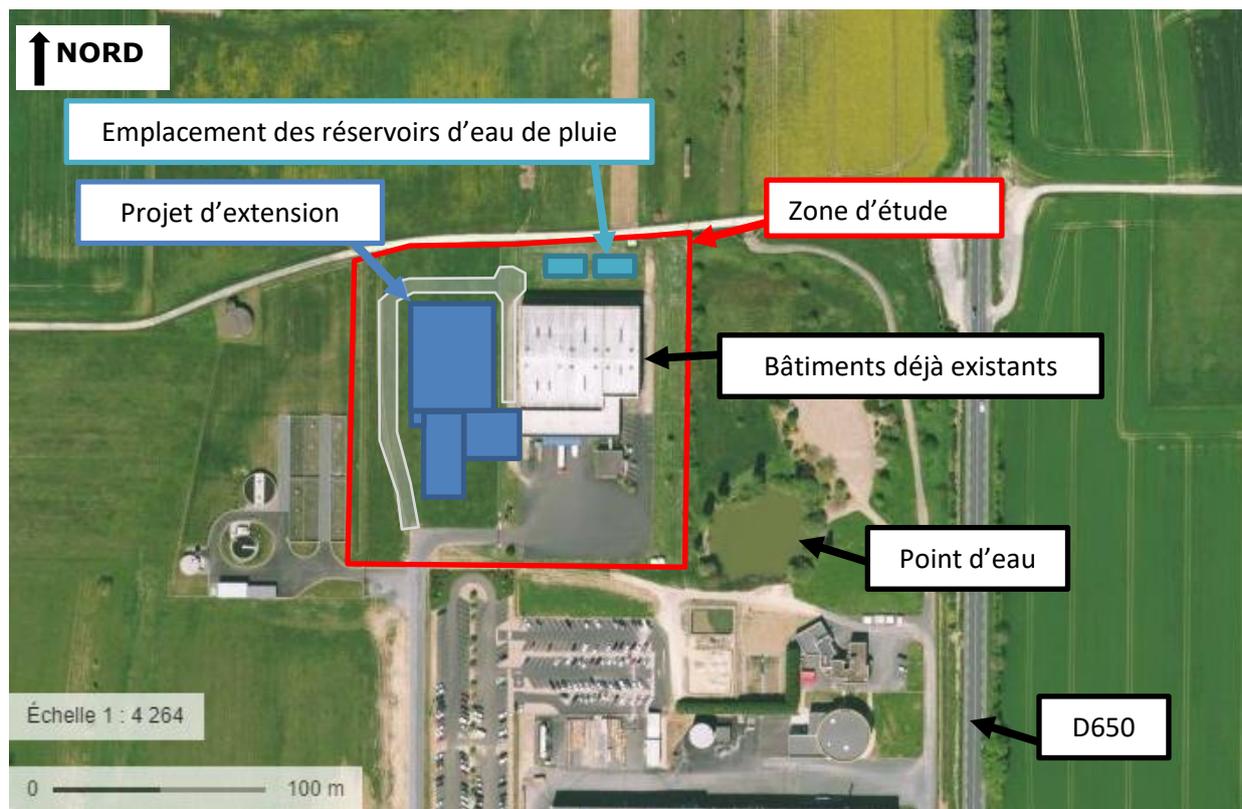
Le projet d'aménagement a une superficie totale d'environ 0,5 ha situé principalement sur la parcelle ZX 53 (Cf. Annexe 1 - Description du projet).

3. NATURE DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

3.1 PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Afin de pouvoir augmenter sa surface de stockage, la société SCI Les Pierrailleuse souhaite construire une cellule de stockage et une zone de quai. Celui-ci se situerait à l'Ouest du bâtiment déjà existant.

Actuellement la parcelle concernée par le futur projet est considérée comme une prairie. D'après Géoportail, aucun ruisseau ne traverse la zone. Cependant nous pouvons constater un point d'eau situé à l'Est. (Cf. Carte 2)



Carte 2 : Description du projet d'extension du site de stockage (source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)

Ainsi le projet comprend la réalisation d'une zone imperméabilisée d'environ 0,53 ha. Cette zone accueillera deux bâtiments d'environ 0,28 ha ainsi que l'ensemble des aménagements extérieurs qui devront permettre la circulation de véhicules et le stockage des eaux de pluies (Cf. Figure 1).

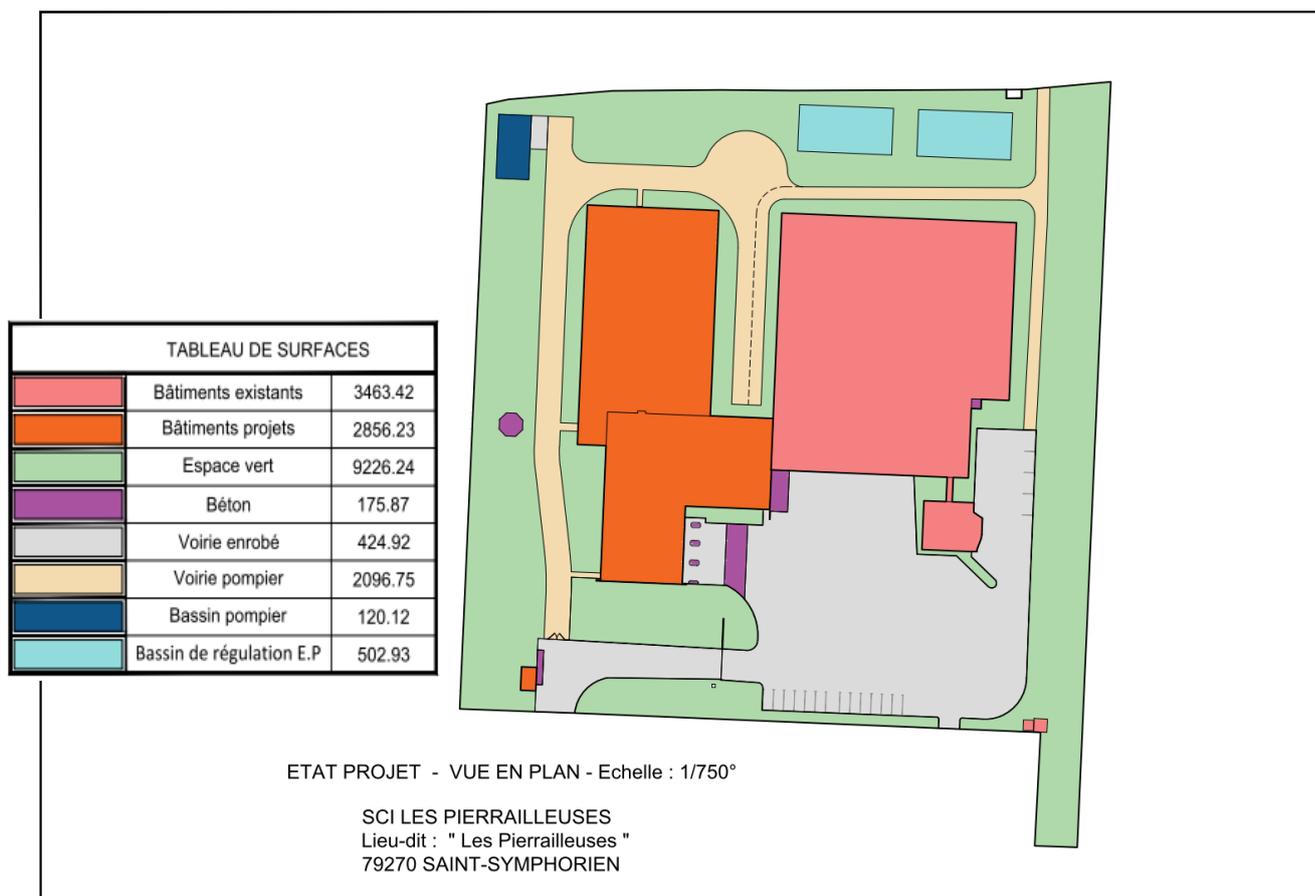


Figure 1 : Représentation de l'occupation des sols après travaux

3.2 LES OUVRAGES HYDRAULIQUES

L'objectif de cette étude hydraulique est de calculer le débit maximal du bassin versant généré par une pluie d'occurrence décennale afin de pouvoir dimensionner correctement les ouvrages de gestion des eaux pluviales pouvant gérer et évacuer les eaux de pluie.

Les caractéristiques du bassin versant concerné sont les suivantes :

	S(ha)	C	Sa(ha)
BV_SCI_LESPIERRAILLEUSES	1,89	0,46	0,87
Toiture	0,69	0,90	0,62
Pelouse	0,92	0,00	0,00
Voierie	0,27	0,90	0,24

Tableau 3 : caractéristique du bassin versant

Le dimensionnement est basé sur une pluie décennale et les données de pluviométrie sont issues des données exploitées par Météo France sur la station de Niort (Cf. annexe 2).

Ainsi, nous avons estimé la pluviométrie à partir de la formule de Montana :

$$i = a \times t^{-b}$$

Avec : i : intensité de la pluie (mm/h)
 t : durée de la pluie (mm)

a et b les coefficients de Montana

La méthode de transformation pluie-débit utilisée est la méthode rationnelle basée sur la formule suivante :

$$Q_{10} = 0,167 \times Ca \times i(tc) \times A$$

Avec : Q₁₀ : débit décennal (m³/s)
 Ca : coefficient d'apport
 i : intensité de la pluie (mm/mn)
 tc : temps de concentration (mn)
 A : surface totale du bassin versant

Ainsi, pour le bassin versant considéré, nous obtenons les résultats suivants (Cf. Tableau 3) :

BV	
RATIONNELLE Q10 (m³/s)	0,30
Ca	0,46
I (mm/mn)	2,09
A (ha)	1,89
Tc (mn) VENTURA	7,41

Tableau 4 : Débit décennal des sous-bassins versants étudiés

Les ouvrages hydrauliques (fossés et buses) ont été calculés à l'aide de la formule de Manning-Strickler :

$$Q_p = K \times I^{0.5} \times Rh^{2/3} \times S$$

Avec : Q_p : capacité hydraulique (m³/s)
 K : coefficient de Manning-Strickler lié à la rugosité de l'ouvrage
 I : pente du radier de l'ouvrage (m/m)
 Rh : rayon hydraulique (m)
 S : surface mouillée (m²)

A cette étape, rappelons les objectifs de cette étude ainsi que la nature des ouvrages nécessaires :

-  Créer des équipements annexes : avaloirs, réseaux busés, rigoles ;
-  Aménager un bassin d'infiltration des eaux pluviales.

3.3 DIMENSIONNEMENT DU BASSIN D'INFILTRATION

La gestion des eaux pluviales du projet d'aménagement se fera par le biais d'un bassin à ciel ouvert qui permettra l'infiltration des eaux de pluies. Et ce, conformément au règlement du zonage d'assainissement des eaux pluviales réalisé par G2C environnement en 2017.

Le niveau de protection du bassin sera une période de retour de 10 ans. Le dimensionnement du bassin est basé sur la méthode des pluies recommandée par le *guide de la ville et son assainissement – Principes, méthodes et outils pour une meilleure intégration dans le cycle de l'eau CERTU – 2003*.

Ainsi nous avons recréé les courbes Hauteur Durée Fréquences à partir des données de la station météorologique de Niort (Cf. annexe 3). Les résultats de cette méthode pour une pluie décennale sont représentés dans le tableau suivant :

Protection décennale	
Hmax (mm)	33,2201406
V (m3)	288,225115
Sa (ha)	0,8676216

Tableau 5 : Volume à stocker pour une protection décennale

Ainsi le bassin devra avoir un volume de stockage minimum de 300 m³ pour prémunir le site d'une pluie d'une période de retour de 10 ans.

Le bassin devra répondre également aux caractéristiques suivantes :

Débit d'infiltration (L/s)	4,23
Surface d'infiltration minimum (m²)	275
Surface d'infiltration à mettre en œuvre pour une vidange en moins de 24 h (m²)	450

Tableau 6 : Dimensionnement du bassin de rétention des eaux pluviales

Le bassin de rétention devra être aménagé selon les caractéristiques décrites par le tableau 6. La place disponible sur la zone d'étude étant limitée le bassin se vidangera en 39 h. Son débit d'infiltrations sera alors de 2,58 L/s pour une surface de 275 m².

Surface (m²)	275
Hauteur (m)	1,6
Limite des Plus hautes Eaux (m)	1,30
Volume (m³)	350

Tableau 7 : Caractéristiques du bassin de rétention des eaux pluviales

Ce type d'ouvrage est illustré par le schéma suivant :

4. DOCUMENT D'INCIDENCES SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

Conformément au Code de l'Environnement, le document d'incidence a pour objet de préciser l'ensemble des impacts du projet liés à l'eau et au milieu aquatique. Les solutions compensatoires ou correctives seront également précisées le cas échéant.

5.1 ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT NATUREL URBAIN

L'implantation du projet, la définition des ouvrages qui y sont associés et la détermination de leur incidence, nécessitent une caractérisation préalable du milieu environnant ainsi que des différentes contraintes liées à l'eau et au milieu aquatique. L'objectif de cette analyse est multiple puisqu'il s'agit à la fois de cerner les caractéristiques initiales du milieu, et donc le cadre de définition des incidences potentielles de l'opération, et de définir les paramètres et contraintes nécessaires au dimensionnement des ouvrages.

Ainsi, les différents domaines abordés sont les suivants :

-  La présentation du site d'étude ;
-  La description du contexte topographique et hydrographique ;
-  La description du contexte géologique et hydrogéologique ;
-  Les conditions climatiques et pluviométriques du secteur concerné par l'étude ;
-  Les eaux (de surface et souterraines) et les zones d'intérêt écologique.

5.1.1 PRESENTATION DU SITE D'ETUDE



Carte 3 : Photographie aérienne de la zone d'étude
(www.geoportail.gouv.fr)

La société SCI La Pierrailleuses est située dans le département des deux sèvres (79), sur le territoire de la commune de SAINT SYMPHORIEN.

La zone s'étend sur environ 2,2 ha. Actuellement, 0,34 ha sont occupés par des bâtiments, la voirie prend 0,4 ha et le reste du terrain est composé de prairie. Aucun cours d'eau ne traverse la zone d'étude. Cependant, point d'eau artificiel est visible à l'Est.

5.1.2 CONDITIONS PLUVIOMETRIQUES LOCALES

De manière générale, le climat auquel est soumise la zone d'étude est un climat girondin de type océanique, marqué par des hivers doux et des températures estivales plutôt chaudes. L'ensoleillement dépasse le plus souvent 2000 heures annuelles.

Les précipitations annuelles sont comprises entre 700 et 1000 mm par an avec des pointes en novembre et en décembre.

Les gelées se manifestent en moyenne trente jours par an. Les vents dominants sont du secteur Nord-ouest au Sud-ouest (Cf. Figure 1).

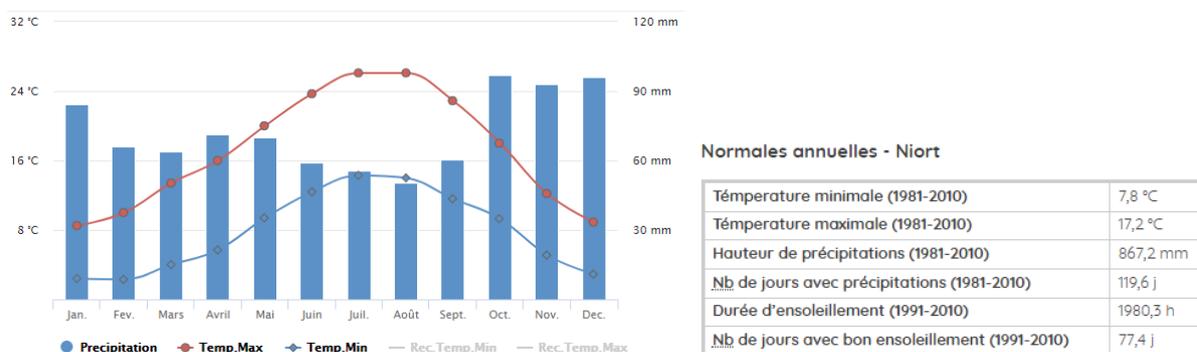


Figure 2: Données climatiques de la station de NIORT (Source : Météo France)

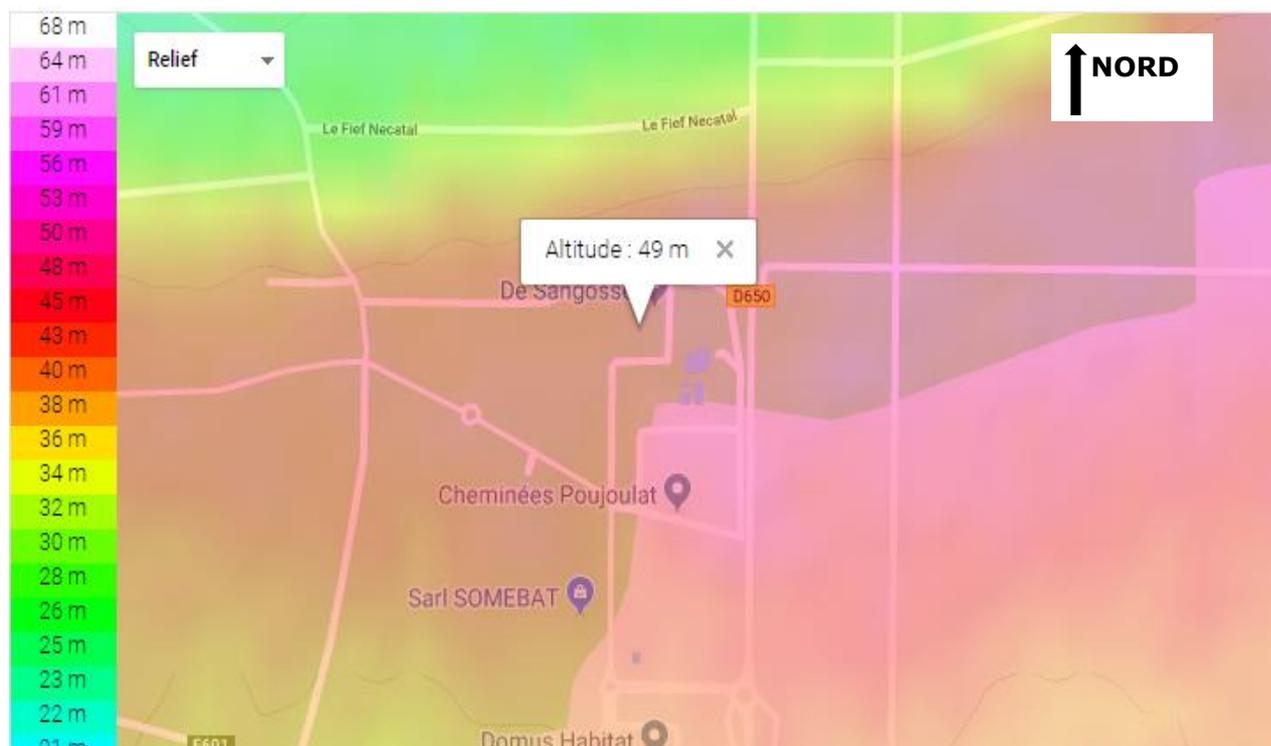
Le poste météorologique de Niort permet de définir les caractéristiques climatiques de la zone d'étude dont la pluviométrie est répartie de façon homogène tout au long de l'année.

-  Le nombre de jours d'ensoleillement par an est de 77,4 ;
-  Les normales de température annuelles vont de 7,8 °C à 17,2 °C ;
-  La moyenne annuelle des précipitations est de l'ordre de 867 mm ;
-  Les températures sont caractéristiques d'un climat tempéré.

5.1.3 RELIEF, TOPOGRAPHIE ET HYDROGRAPHIE

5.1.3.1 RELIEF ET TOPOGRAPHIE DE LA ZONE D'ETUDE

La zone concernée par le projet est située au Sud Est de la commune de ST-SYMPHORIEN et se trouve à la côte de 49 mNGF (Cf. carte 4). La pente générale du secteur est faible, de l'ordre de 1% et est orientée en direction du Nord.



Carte 4 : Carte du relief de la zone d'étude (Source : <http://fr-fr.topographic-map.com>)

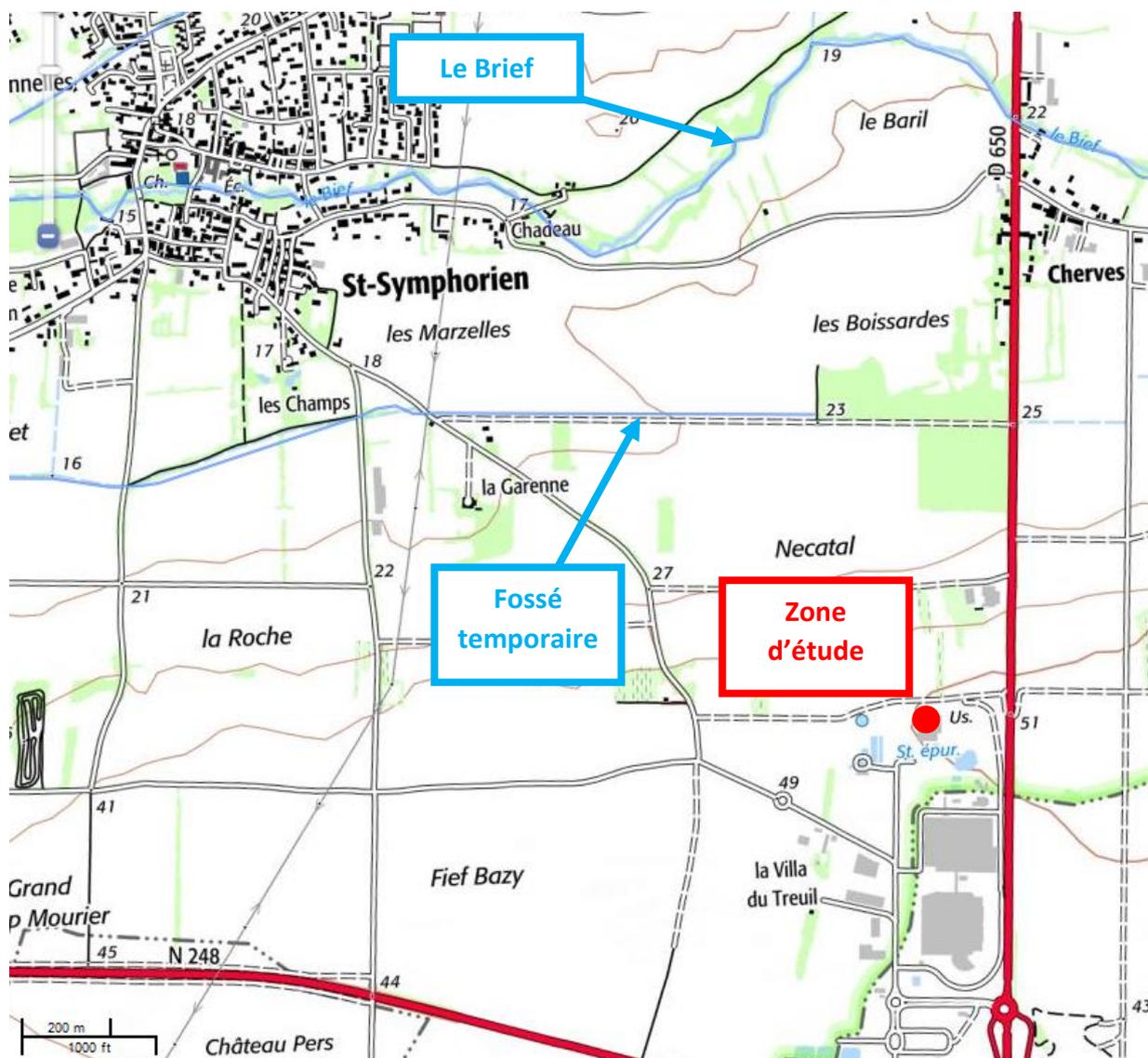
5.1.3.2 HYDROGRAPHIE DE LA ZONE D'ETUDE

D'un point de vue hydrographique, le projet s'inscrit dans les secteurs et sous-secteurs hydrographiques suivant :

-  La Sèvres Niortaise du confluent du Biffour à l'Océan ;
-  La vieille Sèvre dite Bras de Sevreau du confluent de la Conche (incluse) au confluent de la Sèvres Niortaise.
-  La Guirande du confluent du Bief chabot au confluent de la vieille Sèvres ;
-  Le bief chabot du lieudit « St Gaudens » au confluent de la Guirande.

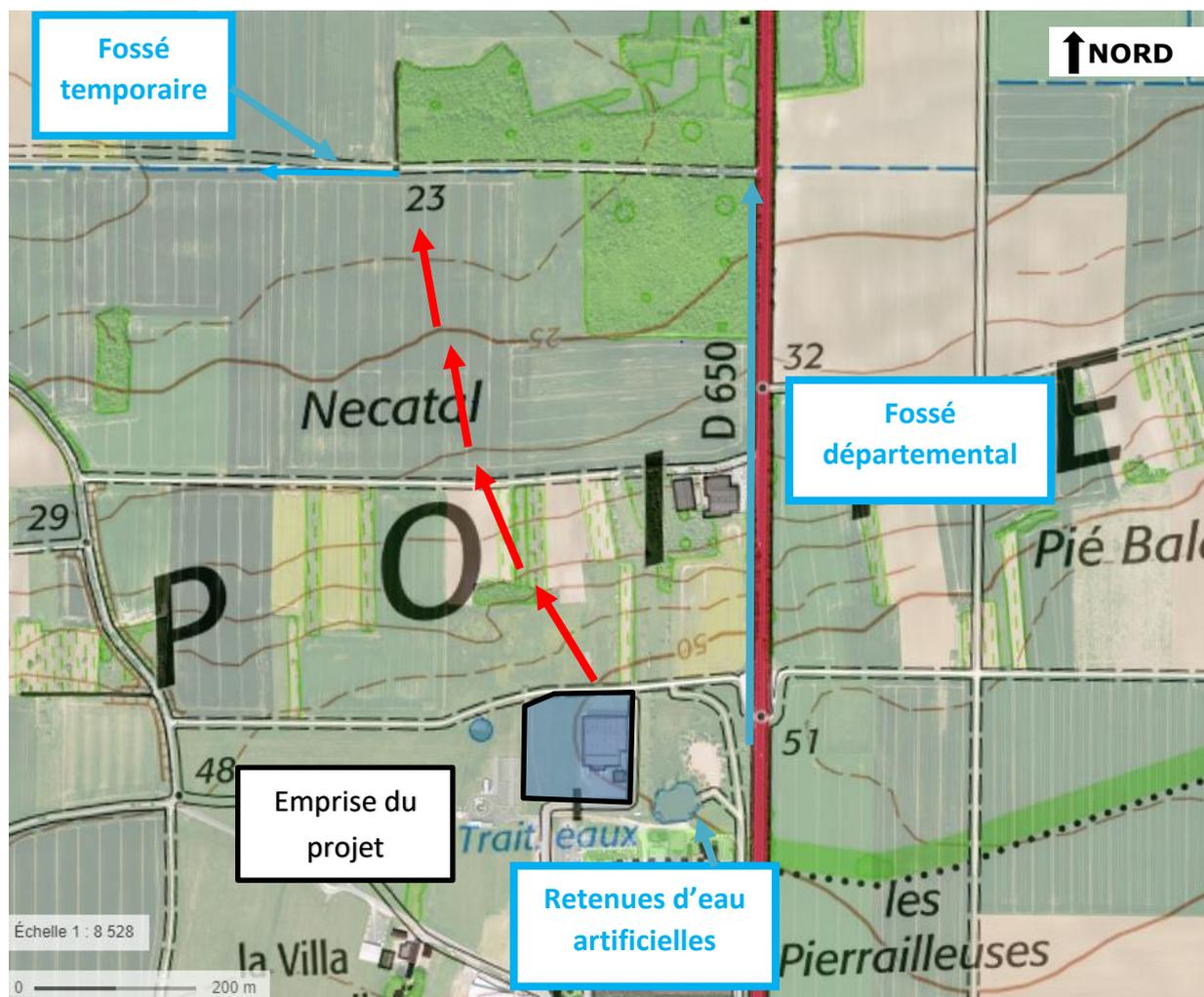
Ainsi le Bief Chabot situé à l'Ouest, s'écoule du Sud vers le Nord, et reçoit les eaux du fossé situé au Nord de la zone d'étude. D'après les courbes topographiques celui-ci récupère les eaux de ruissellements de la parcelle étudiée (Cf. Carte 5).

La zone du projet est située en Zone de Répartition des Eaux (ZRE). Cela correspond aux eaux de répartition définies par le décret n°94-354 du 29 avril 1994. La loi sur l'eau intègre un territoire en ZRE lorsque la ressource en eau est insuffisante par rapport aux besoins du territoire. Cela permet de concilier les activités et les besoins des différents acteurs (agricoles, économiques, etc.).



Carte 5 : Description du réseau hydrographique (Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>)

L'écoulement des eaux à l'échelle de la parcelle se fait par ruissèlement gravitaire. Elle s'écoule vers le Nord et rejoint un fossé destiné à l'irrigation. Ce dernier reçoit les eaux de ruissèlement des champs alentours. Il s'écoule en direction de l'Ouest sur environ 4,7 km avant de rejoindre Le bief Chabot. (Carte 5).



Carte 6 : Principe d'écoulement des eaux sur la zone d'étude (Source : www.geoportail.fr)

Le fossé est cartographié en pointillé sur les cartes IGN. Ce qui signifie qu'il doit être temporaire et qu'il n'est pas en eau toute l'année. Ce dernier doit être alimenté par les terrains agricoles lors des événements pluvieux ainsi que par le fossé départemental qui longe la D650.

5.1.4 GEOLOGIE ET HYDROGEOLOGIE

D'un point de vue géologique, la zone d'étude se trouve sur une formation marno-calcaires à céphalopodes.

Selon les informations livrées par la carte géologique de la France - Feuille N°635 - MAUZE-SUR-LE-MIGNON (Cf. Figure 5), la totalité des matériaux de recouvrement présents au droit du bassin versant considéré appartiennent à la formation cartographiée j6a qui date de l'Oxfordien supérieur.

Cela correspond à une formation Marno-calcaires composée à sa base d'une alternance de calcaires argileux et de marnes grise et en son sommet d'un calcaire plus épais.

Nous noterons la présence de deux autres couches, plus jeunes, datant du quaternaire. L'une à l'Ouest de la zone d'étude est nommée Fw et composée d'éléments calcaires, siliceux et cristallins. L'autre au Nord et à l'Est de la zone d'étude est nommée Fy et composée d'argiles lourdes.

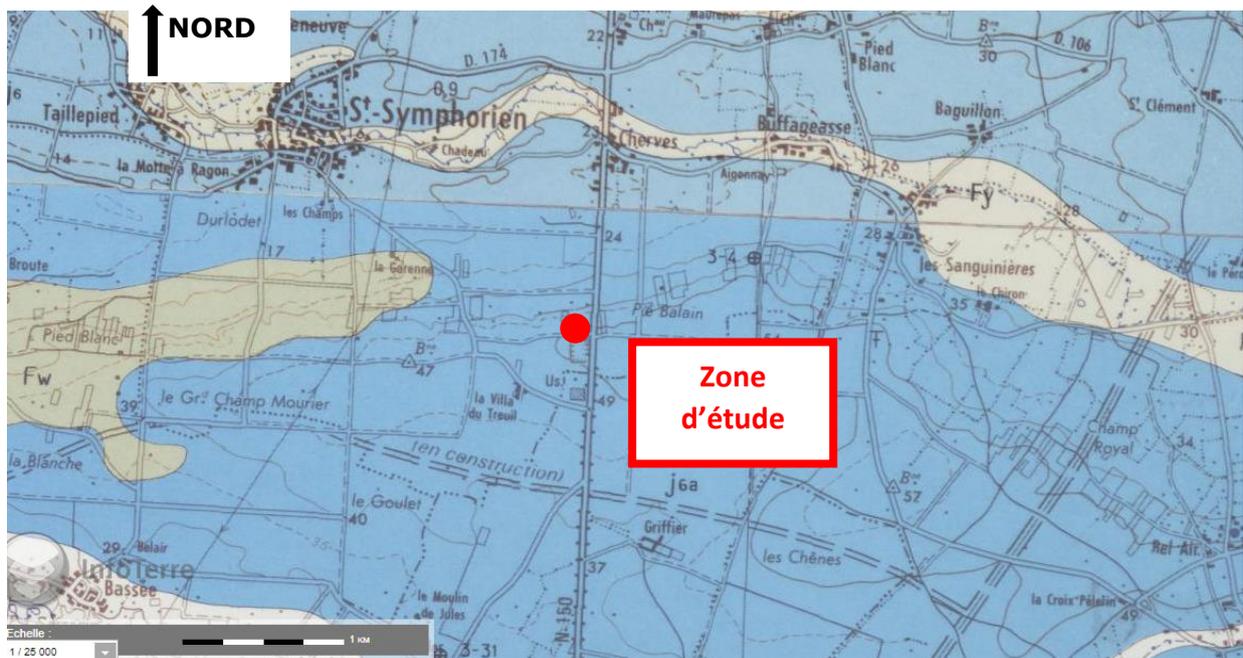


Figure 3 : Extrait de la carte géologique de la France BRGM Feuille N°635 - MAUZE-SUR-LE-MIGNON (Source : BRGM Info terre)

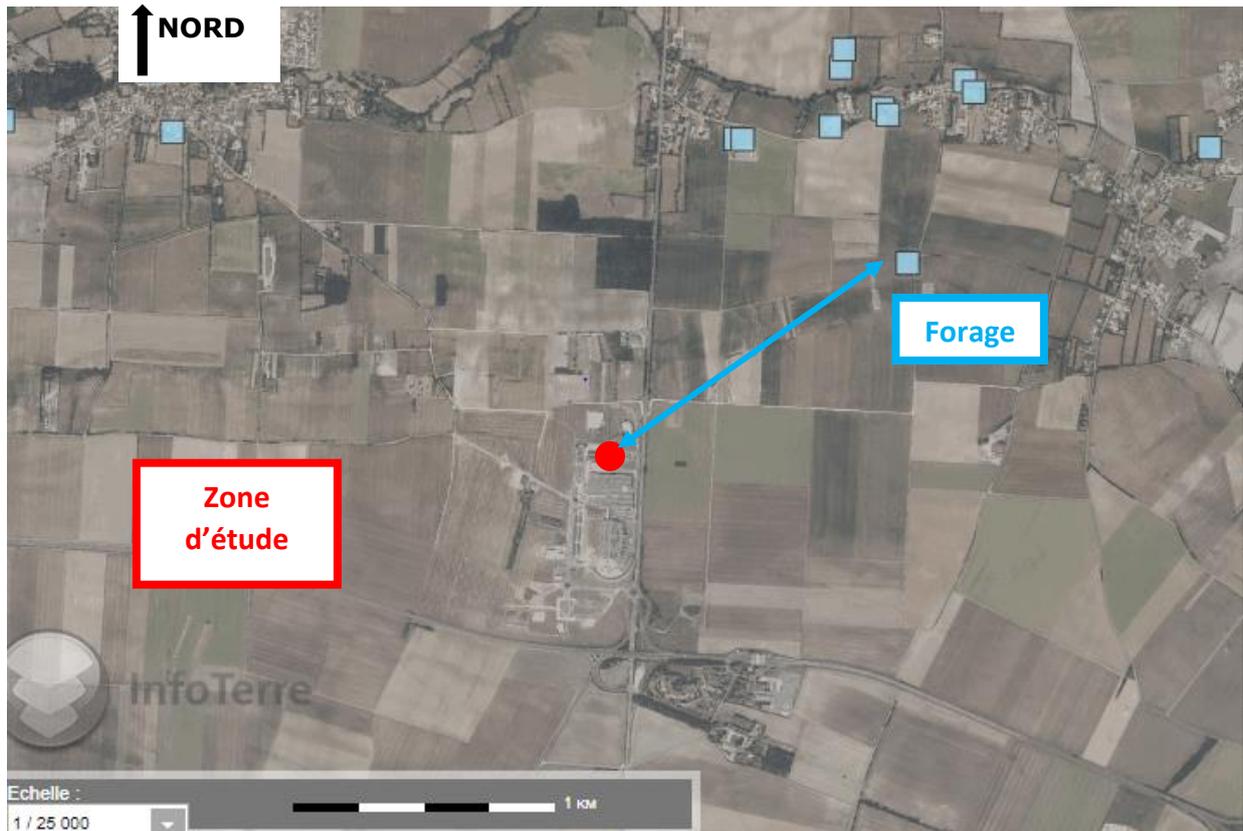
Dans le secteur d'étude (carte géologique Feuille N°635 - MAUZE-SUR-LE-MIGNON), il existe plusieurs nappes aquifères superposées :

-  Aquifères alluviales ou libres ;
-  Aquifères d'Esnandes ;
-  Aquifères du Kimméridgien inférieur ;
-  Aquifères de l'Oxfordien ;
-  Aquifères du Dogger ;
-  Aquifères du Lias.

Les aquifères libres se retrouvent essentiellement dans les calcaires de Marans et les calcaires argileux. Les ressources en eau au sein de ces aquifères est assez hétérogène. Les premiers étages étant sec en période d'étiage. La nappe la plus prolifique est celle de la Courance. En effet 6 captages d'AEP s'alimentent dans cette nappe.

Parmi les autres aquifères libres nous pouvons retrouver également les nappes d'Esnandes, du Kimméridgien inférieur et certaines nappes alluviales.

Les aquifères captifs sont composés des nappes de l'Oxfordien, du Dogger et du Lias.



Carte 7 : Localisation des ouvrages recensés dans la Banque du Sous-Sol (BSS) (Source : BRGM Infoterre)

Selon la base de données BSS (Cf. Carte 7), le premier forage qui est exploité est situé à environ 1 km de la zone d'étude.

La totalité de l'emprise du bassin versant considéré est située dans **une zone de sensibilité très faible**, au regard des crues, inondations, ruissellements, débordements et remontées de nappes (Cf. Figure 6).

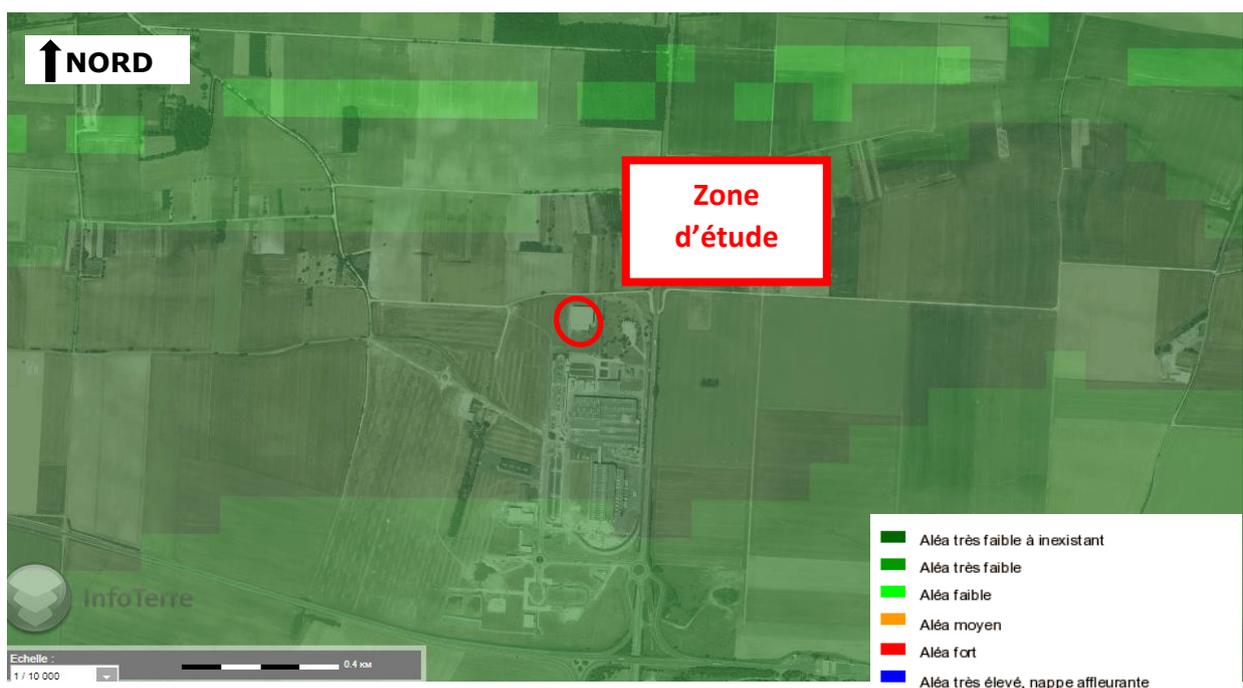
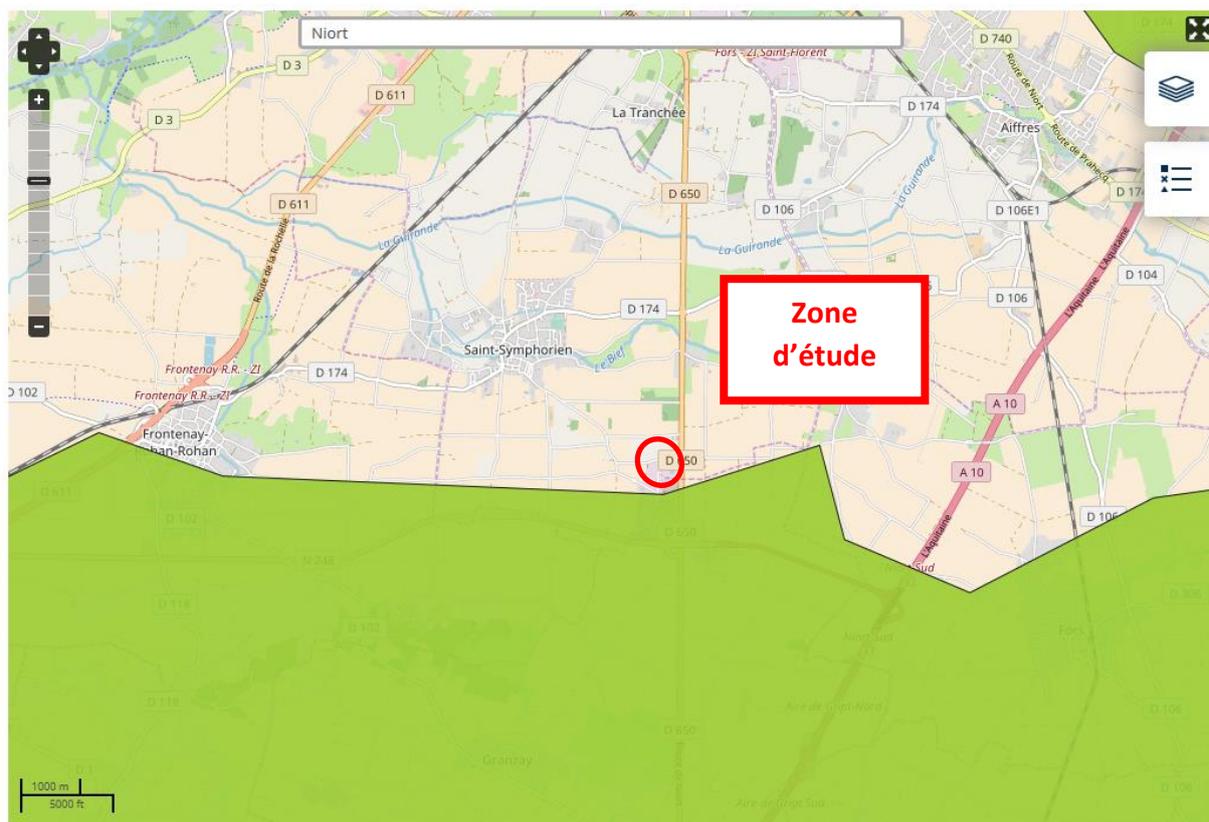


Figure 4 : Remontées de nappes (Source : www.inondationsnappes.fr)

La zone est en limite de périmètre de protection de captage selon la carte 8.



Avertissement : pour des raisons de performance sur cette carte, les périmètres des AAC ont été simplifiés. Vous pouvez consulter les périmètres exacts sur la fiche AAC

Carte 8 : Périmètres de protection de captage (source : <https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/carte-des-aac>)

5.1.5 SDAGE ET SAGE

La zone du projet fait partie du SDAGE « Loire-Bretagne » en vigueur ayant été approuvé le 12 Décembre 2013 et fixe les orientations pour la période 2016-2021. Ainsi, le SDAGE 2016-2021 propose 4 grandes orientations afin de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques :

-  **Orientation A** : Réduire les pollutions diffuses ;
-  **Orientation B** : Réduire les Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries ;
-  **Orientation C** : Prendre en compte le changement climatique dans la gestion de l'eau ;
-  **Orientation D** : Gérer les prélèvements d'eau ;
-  **Orientation E** : Réduire les risques liés aux inondations.

La zone du projet fait également partie du SAGE « Sèvre Niortaise et marais poitevin ». Ce dernier propose les enjeux suivants :

-  La dégradation importante de la qualité des eaux ;
-  L'important déséquilibre entre les besoins en eau et les ressources possibles ;
-  La préservation de milieux humides remarquables ;
-  Les risques d'inondation existants sur le territoire.

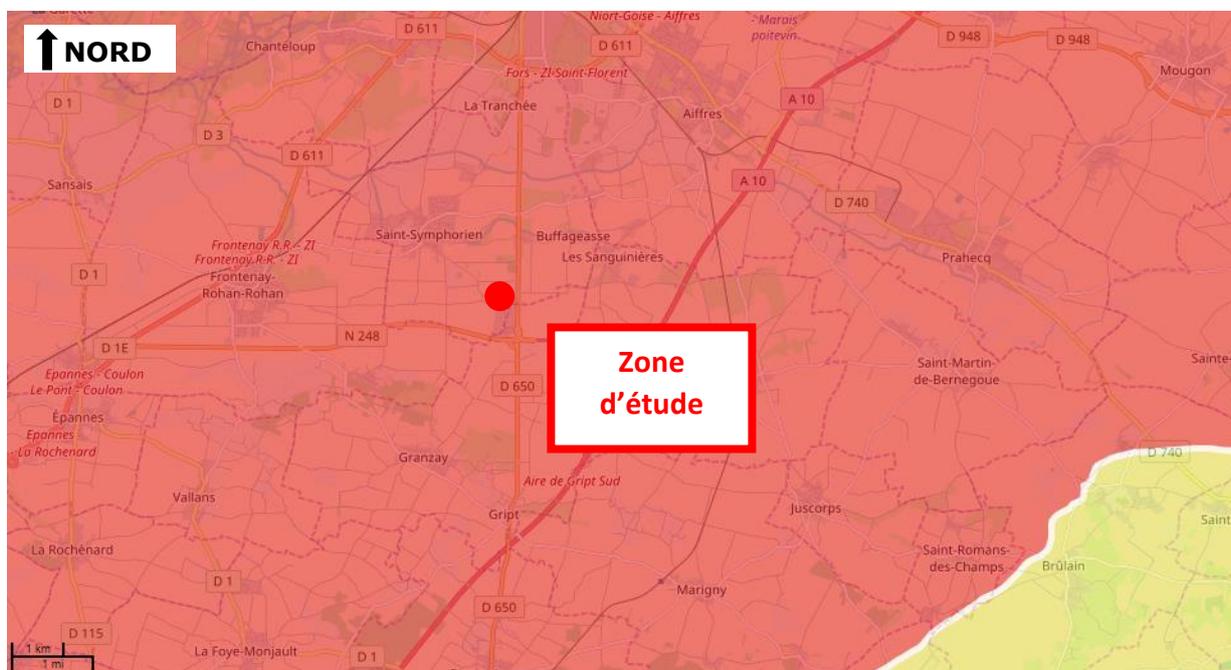
5.1.6 ZONE SENSIBLE A L'EUTROPHISATION

L'article R211-94 du Code de l'Environnement définit les zones sensibles comme les masses d'eau particulièrement sensibles aux pollutions notamment celles dont il est établi qu'elles sont eutrophes ou pourraient devenir eutrophes à brève échéance si des mesures ne sont pas prises, et dans lesquelles les rejets de phosphore, d'azote ou de ces deux substances doivent, s'ils sont cause de ce déséquilibre, être réduits.

Ainsi dans les zones classées en zone sensible les actions suivantes sont à mettre en place :

- 🔗 La lutte contre l'eutrophisation par le traitement de l'Azote et du Phosphore est prioritaire pour les agglomérations de plus de 10 000 EH et pour les industries concernées ;
- 🔗 Il est recommandé d'étendre le traitement du Phosphore aux agglomérations de plus de 2000 EH lors de toute modification de station d'épuration et si la sensibilité du milieu l'exige.

La zone d'étude est classée en zone sensible par décision préfectorale et par l'arrêté de 2006 (Cf. Carte 8).



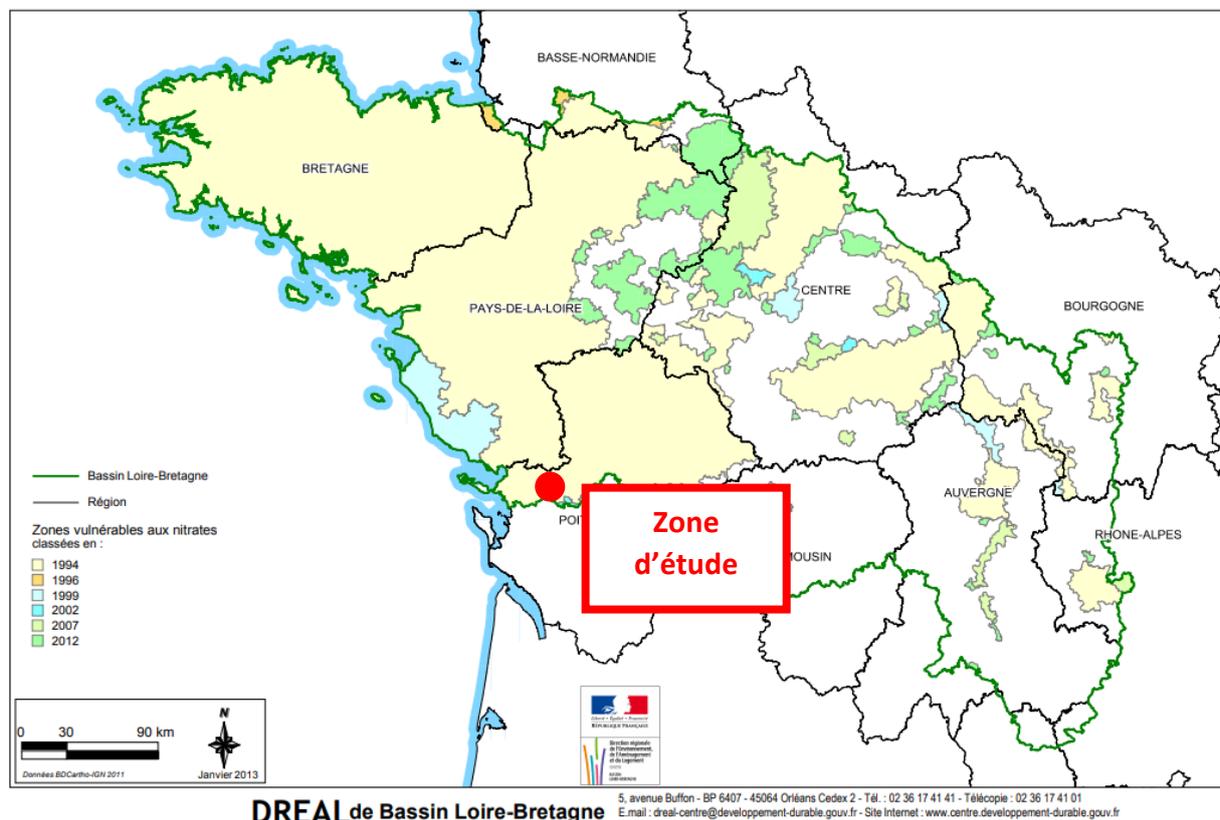
Carte 9 : Zone sensible à l'eutrophisation (source : <http://cartographie.observatoire-environnement.org>)

5.1.7 ZONE VULNERABLE

La directive « nitrates » n°91/676/CEE, traduit en droit français par le décret n°93-1038 du 27 Août 1993 délimite les zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole.

La zone d'étude est classée en zone vulnérable à la pollution par les nitrates d'origine agricole depuis 1994 (Cf. Carte 8).

LES ZONES VULNERABLES DANS BASSIN LOIRE BRETAGNE



Carte 10 : Zone vulnérable aux nitrates (Source : <http://www.loire-bretagne.eaufrance.fr>)

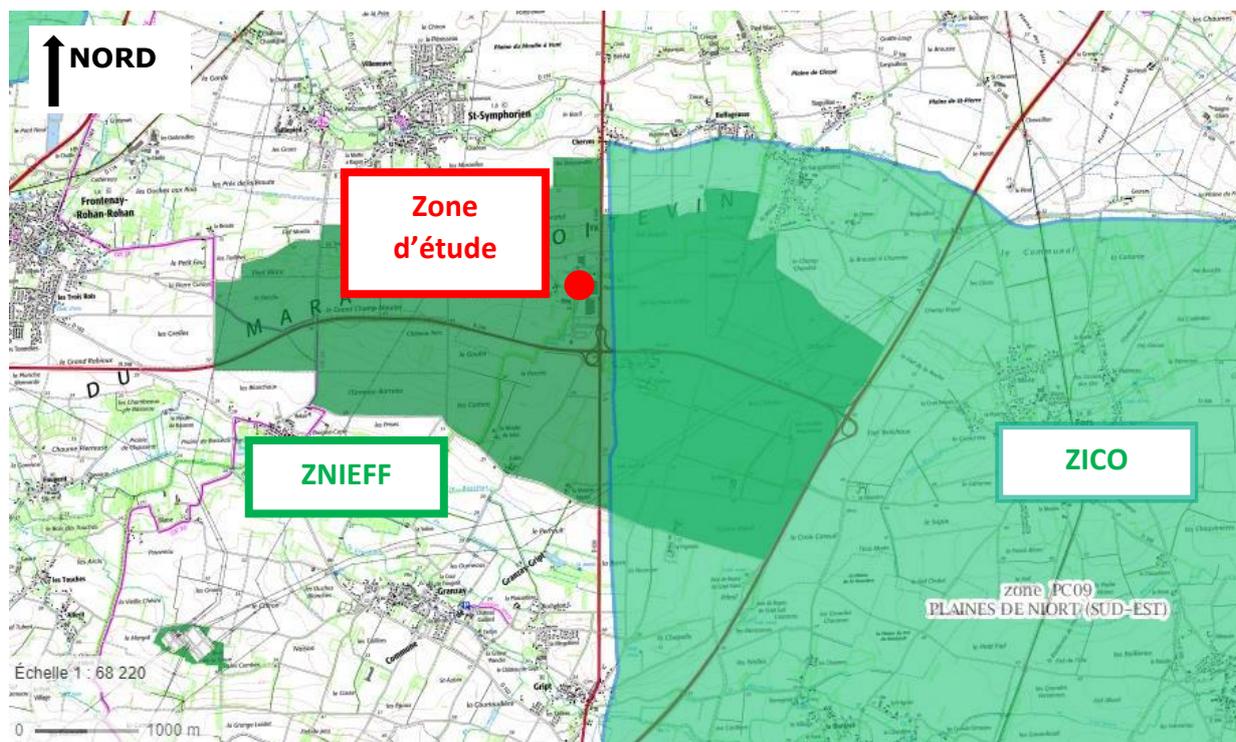
5.1.8 MILIEUX REMARQUABLES ET EVALUATION PRELIMINAIRE

La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a recensé l'ensemble de ces milieux au moment de la création des zones naturelles remarquables. Ces zones ont été définies comme accueillant des espèces (faune et flore) menacées de disparaître.

5.1.8.1 ZONES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

La zone d'étude se trouve dans un espace naturel classé en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF 1 et 2) et à proximité d'une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). (Cf. Carte 9).

D'un



Carte 11 : Localisation des ZNIEFF (Source : BRGM Info terre)

Le ZNIEFF de type 1 concerné est référencé comme étant les Plaines de frontenay (540014445). Cette zone naturelle est composée essentiellement par les habitats suivants :

-  Plaine cultivée

Le ZNIEFF de type 2 concerné est référencé comme étant les Plaines de Niort Sud Est (540014411). Cette zone naturelle est composée essentiellement par les habitats suivants :

-  Pelouse calcicoles sèches et steppes ;
-  Cultures ;
-  Bordures de haies ;
-  Prairies humides et mégaphorbiaies ;
-  Prairies mésophiles.

Ces zones ont des intérêts ornithologiques et botaniques. Néanmoins aucune de mesure de protection n'est inscrite dans la fiche de ces ZNIEFF.

Le site étant un site industriel entretenu, la seule présence d'habitat est constituée de pelouse sèche au droit de la zone d'étude. Des haies et des arbres sont localisés à l'extrémité Est du site. Cf. Photographie 1)

Ainsi l'impact sur les espèces présentes dans ces ZNIEFF par les travaux est considéré comme faible. Mise à part les pelouses aucune destruction d'habitat n'est à prévoir.

Le projet aura un impact très faible sur les ZNIEFF concernées.



Photographie 1 : vue aérienne de la zone d'étude (source : gmap.com)

5.1.8.2 ZONES NATURA 2000

Le projet est situé dans un zone Natura 2000 de la directive Oiseaux et à proximité de deux zone Natura 2000 de la directive habitats (4 km et 2,5 km). Il s'agit des zones suivantes :

Marais Poitevin (FR5400446) ;

« Vaste complexe littoral et sublittoral sur alluvions fluvio-marines quaternaires et tourbes s'étendant sur 2 régions administratives et 3 départements. Ensemble autrefois continu mais aujourd'hui morcelé par l'extension de l'agriculture intensive en 3 secteurs et compartiments écologiques principaux :

- Une façade littorale centrée autour des vasières tidales et prés salés de la Baie de l'Aiguillon, remplacées vers le nord par des flèches sableuses (Pointe d'Arcay) et des cordons dunaires boisés (forêt de Longeville) ou non (Pointe de l'Aiguillon) ;
- Une zone centrale, caractérisée par ses surfaces importantes de prairies naturelles humides saumâtres à oligo-saumâtres, inondables ("marais mouillés") ou non ("marais desséchés") parcourues par un important réseau hydraulique ;
- Une zone "interne" (la "Venise verte") sous l'influence exclusive de l'eau douce et rassemblant divers milieux dulcicoles continentaux : forêt alluviale et bocage à Aulne et Frêne, fossés à eaux dormantes, bras morts, plus localement, bas-marais et tourbières alcalines.

Des affleurements calcaires existent également en périphérie du site et sous forme "d'îles" au milieu des marais.

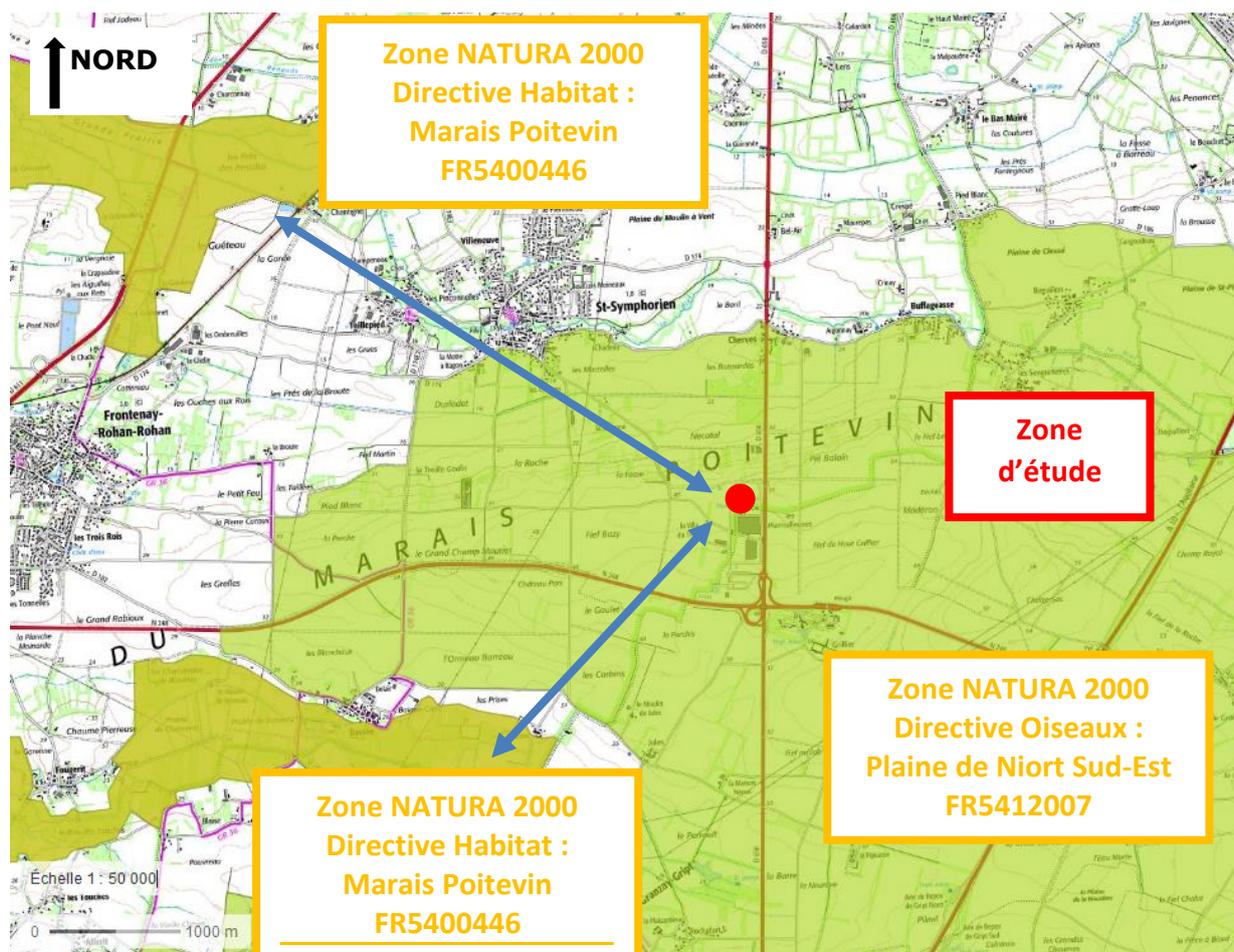
Malgré les hiatus spatiaux séparant désormais ces 3 secteurs, ceux-ci restent liés sur le plan fonctionnel, plus ou moins étroitement selon les groupes systématiques concernés (Ex : liaisons vasières littorales/prairies saumâtres ou prairies centrales/"Venise verte" pour la Loutre etc).

L'extension de janvier 2004 rajoute au site les vallées de la Guirande, de la Courance et du Mignon. »

Espèces présentes dans la zone du Marais Poitevin (liste non exhaustive) :

- 🦎 Amphibiens et reptiles : Triton crêté (*Triturus cristatus*) et Cistude d'Europe (*Emys orbicularis*) ;
- 🦋 Invertébrés : Argus strié (*Phengaris teleius*), L'écaillée chinée (*Euplagia quadripunctaria*), Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo linnaeus*), Rosalie des Alpes (*Rosalia Alpina*), Cerf-volant (*Lucanus cervus*) etc. ;
- 🐾 Mammifères : Petit rhinolope (*Rhinolophus hipposideros*), Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) et Vison d'Europe (*Mustela lutreola*) ;
- 🐟 Poissons : Lamproie marine (*Petromyzon marinus*), Grande Alose (*Alosa alosa*) ;

La distance du projet d'au minimum 2,5 km de la zone Natura 2000 (Directive habitat) la plus proche permet d'affirmer l'absence d'incidence du projet sur les habitats ou les espèces qui y sont associées. En effet aucune connexion écologique n'est à priori établie entre le site d'étude et ces zones protégées.



Carte 12 : Localisation des zones NATURA 2000 (Source : BRGM Infoterre)

Plaine de Niort Sud-Est (FR5412007) ;

« Le site est une zone de plaine cultivée. Il est scindé en deux blocs par une bande bocagère qui ne présente pas d'intérêt ornithologique particulier pour la directive oiseaux. C'est un paysage ouvert, très légèrement vallonné ponctué de quelques rares bosquets. Les haies sont rares, souvent discontinues. Elles sont mieux représentées dans les secteurs d'élevage.

Deux systèmes agricoles se côtoient : la polyculture-élevage et le système céréalier. Il en résulte un paysage agricole constitué d'une mosaïque de cultures encore assez diversifiées, plus particulièrement dans les zones d'élevage. Ce paysage est toutefois dominé par les céréales (blé, orge, et maïs qui constitue la principale culture irriguée du site), les oléo-protéagineux (colza, tournesol, petit pois) entre lesquelles s'intercalent des prairies à graminées, ray-grass et luzerne. Le pâturage est pratiqué par endroit. Le gel PAC est en majorité pratiqué sous forme de gel industriel, les jachères implantées en couverts de graminées ou légumineuses sont donc rares. Quelques petites vignes sont encore maintenues.

L'habitat est dispersé en petits groupes isolés. Nombreux bâtiments d'habitation et d'élevage ainsi que des murets, sont constitués de pierres calcaires laissant ouvertes des petites cavités favorables à la nidification d'espèces cavernicoles. »

Espèces présentes dans la zone des Plaines de Niort Sud-Est (liste non exhaustive) :

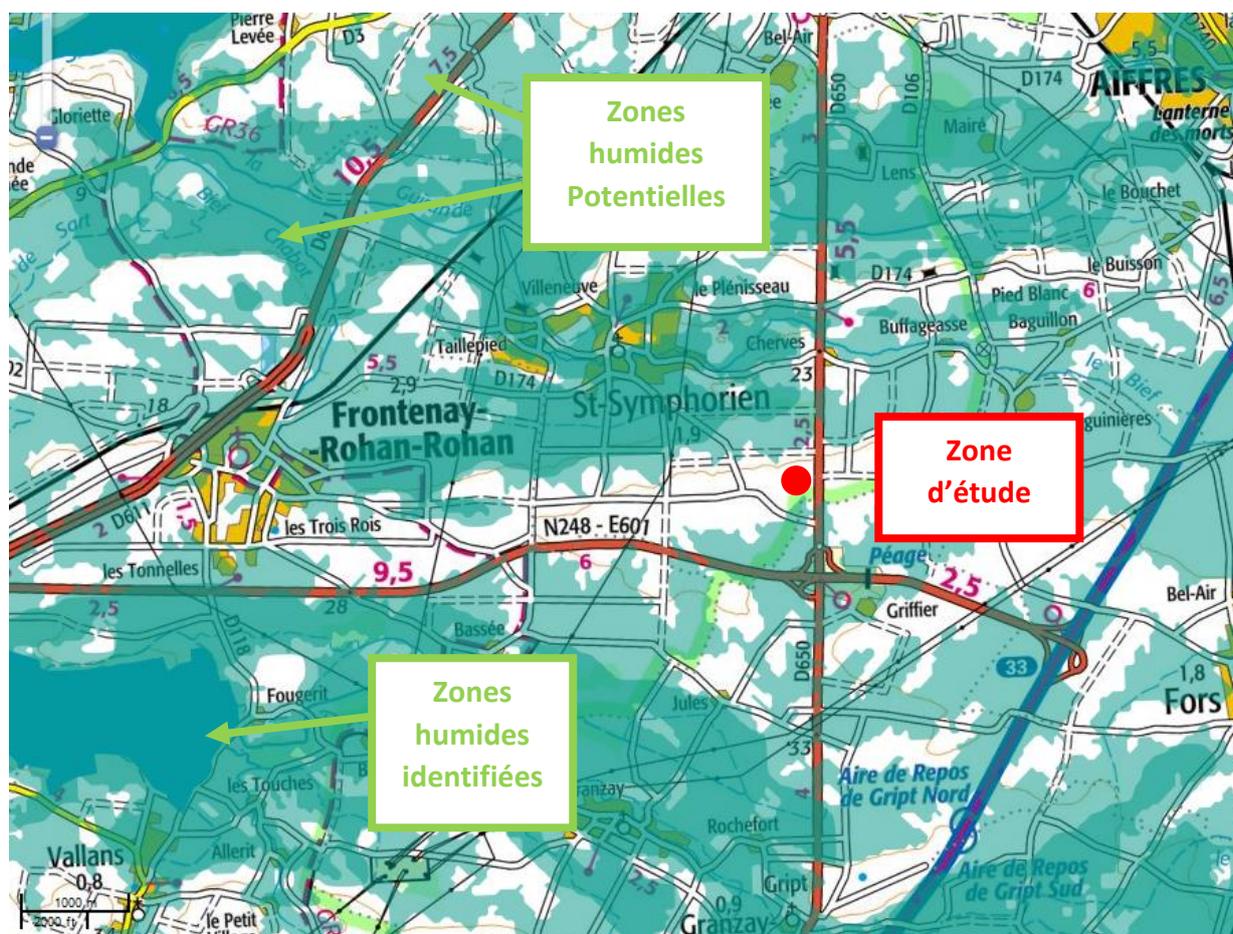
 Oiseaux : Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Bondrée apivore (*Pernis apivorus*), Milan noir (*Milvus migrans*), Milan Royal (*Milvus milvus*), Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*), Faucon émerillon (*Falco columbarius*), Outarde canepetière (Tetrax tetrax), Oedicnème criard (*Burhinus oedecnemus*), Pluvier guignard (*Eudromias morinellus*), Pluvier doré (*Pluvialis apricaria*), etc. ;

La zone étudiée est située dans cette zone Natura 2000. Il est possible d'y retrouver les espèces citées ci-dessus. Néanmoins comme expliqué au paragraphe ci-dessus, le site ne possède pas d'habitat pouvant servir de refuge aux oiseaux pendant leur phase de repos ou de nidification. Le projet ne prévoit pas la destruction d'habitat pouvant impacter ces espèces.

Au vu de l'importance écologique de la zone étudiée (faible) nous considérons que l'impact des ouvrages projetés sera très faible.

5.1.8.3 ZONES HUMIDES

Le projet n'est pas situé dans les zones humides identifiés ou potentielles. (Cf. Carte 13). Par conséquent il n'aura pas d'incidence sur ces milieux.



Carte 13 : Localisation des zones humides et zones humides potentielles (Source : <http://sig.reseau-zones-humides.org/>)

5.1.9 ASSAINISSEMENT ACTUEL

Le site est raccordé au réseau d'assainissement collectif. Ce dernier doit rejoindre la station d'épuration située à proximité de la zone d'étude.

5.2 EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET

Ce chapitre présente l'ensemble des incidences potentielles du projet et de la mise en place du bassin de gestion des eaux pluviales.

5.2.1 GESTION DES EAUX PLUVIALES

La solution compensatoire proposée afin de gérer les eaux de ruissellement du site est un bassin d'infiltration. Pour rappel ce dernier aura les caractéristiques suivantes :

Surface (m²)	275
Hauteur (m)	1,6
Limite des Plus hautes Eaux (m)	1,30
Volume (m³)	350

Tableau 8 : Caractéristiques du bassin de rétention des eaux pluviales

Ainsi les eaux infiltrées pourront avoir un impact positif sur les eaux souterraines d'un point de vue quantitatif et qualitatif. Le bassin va participer à la recharge des nappes superficielles.

Ces solutions vont permettre de réguler les débits d'eaux pluviales ce qui va éviter toutes surcharge hydraulique du milieu récepteur et également vont permettre d'abattre les pollutions qui générées par des eaux pluviales.

En effet les eaux pluviales peuvent, en fonction des types de zones sur lesquelles elles sont interceptées, se charger en pollution (MES, DCO, DBO₅, Hydrocarbures, Plomb, etc.). Le tableau 9 fournit des ordres de grandeurs des masses (kg) véhiculées par hectare de surface active pour des événements de 6 mois à 5 ans de période de retour.

Nature du polluant	Episode pluvieux de fréquence annuelle	Episode pluvieux plus rare 2 à 5 ans
MES	65	100
DCO	40	100
DBO₅	6,5	10
Hydrocarbures totaux	0,7	0,8
Plomb	0,04	0,09

Tableau 9 : Concentrations et charges pour un événement pluvieux, source : « les eaux pluviales dans les projets d'aménagement » Régions Aquitaines et Poitou Charentes – Octobre 2007

La majeure partie de ces pollutions est comprise dans la pollution particulaire. Par conséquent, pour éviter une pollution du milieu récepteur, il faut chercher à piéger physiquement ces particules (filtration ou décantation). Dans le cas du projet d'aménagement, les ouvrages proposés permettent d'abattre la pollution particulaire par filtration. De plus nous allons également travailler sur la décantation des particules dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Le tableau 7 propose des ratios de volume de stockage par surface imperméabilisée qui permettent de garantir un temps de décantation suffisant dans les ouvrages pour abattre la pollution particulaire contenue dans les eaux pluviales.

Volume de stockage (m ³ /ha imp)	% intercepté la masse M produite annuellement	% intercepté la masse M produite à l'occasion des événements critiques	Fréquences des rejets résiduels nb/an	
			Rejets moyens (Mx1% < x < Mx5%)	Gros rejets (≥ Mx5%)
20	36 à 56	5 à 10	4 à 14	2 à 4
50	57 à 77	13 à 29	2 à 10	1 à 3
100	74 à 92	26 à 74	2 à 4	1 à 2
200	88 à 100	68 à 100	1 à 3	0 à 1

Tableau 10 : Volumes nécessaires pour obtenir une bonne décantation et limiter les rejets en masse et en fréquence, source : « les eaux pluviales dans les projets d'aménagement » Régions Aquitaines et Poitou Charentes – Octobre 2007

Le bassin aura un volume de stockage de 350 m³, pour une surface active de 0,87 ha, par conséquent son volume de stockage permettra une décantation des éléments polluants.

Concernant les eaux superficielles, le projet n'aura pas d'impact sur ces dernières puisque le bassin régulera le débit via l'infiltration des eaux captées.

Ce bassin captera tous les événements d'une période de retour de 10 ans. Au-delà de ces événements, une pluie centennale par exemple les volumes et lame d'eau générés seraient les suivants :

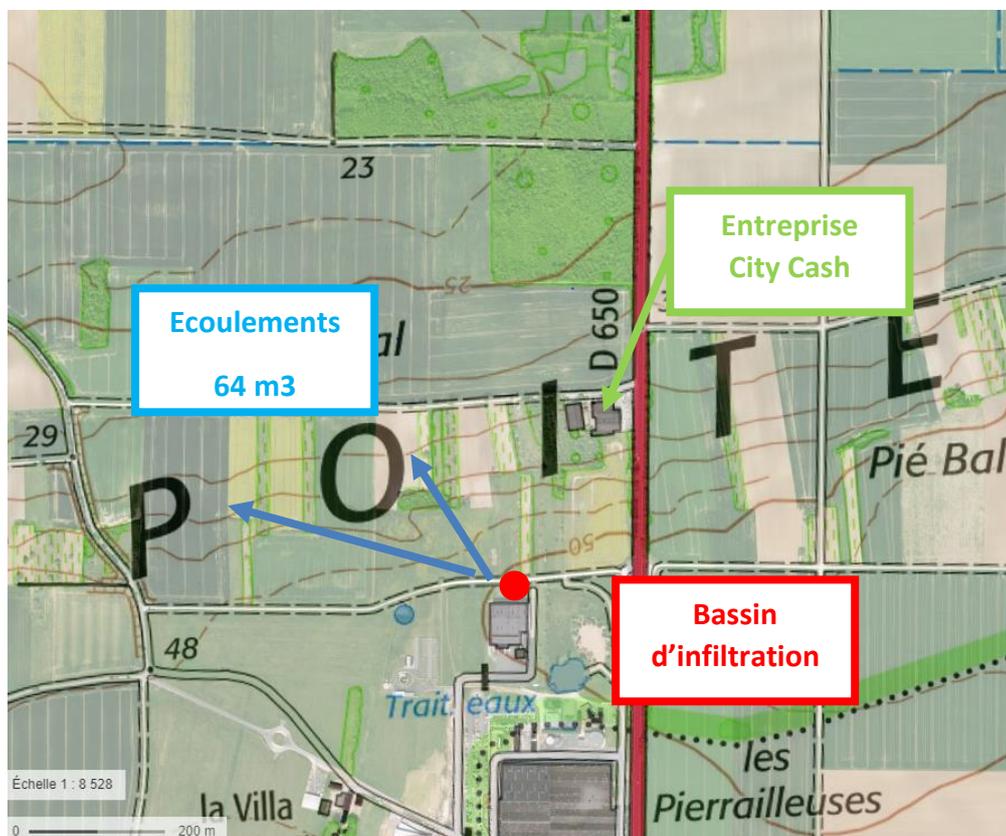
Protection centennale	
Hmax (mm)	50,20
V (m ³)	435,578246
hmax(mm)	50,2037116
Sa (ha)	0,8676216

Tableau 11 : Caractéristiques d'une pluie centennale

Cela correspond à une pluie de durée d'environ 140 minutes soit 2 heures et 20 minutes. Le bassin ne peut pas faire face à un tel volume puisque ce dernier aura un volume de stockage de 350 m³.

Néanmoins ce dernier devrait pouvoir infiltrer 2,56 L/s avec une surface d'infiltration de 275 m², un volume d'environ 21 m³ pendant la pluie considérée.

Ainsi le bassin va pouvoir gérer un volume total (infiltré + stocké) de 371 m³. Ce qui signifie que **64 m³** seront dirigés vers le trop plein du bassin d'infiltration. Les écoulements seront dirigés vers le Nord de la zone du projet afin de rattraper les écoulements liés à la topographie. (Cf. Carte 14).



Carte 14 : Principe d'écoulement des eaux sur la zone d'étude lors d'une pluie centennale (Source : www.géoportail.fr)

Aucune habitation est positionnée en aval du bassin. Seul une entreprise est située au Nord Est (City cash). Néanmoins les écoulements devraient s'écouler en direction du Nord-Ouest. De plus, il y a des champs entre le bassin et l'entreprise.

5.2.2 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE)

Les SDAGE définissent les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des grands bassins hydrographiques français. Ils définissent le cadre des SAGE.

La zone du projet fait partie du SDAGE « Loire-Bretagne » en vigueur ayant été approuvé le 12 Décembre 2013 et fixe les orientations pour la période 2016-2021. Ainsi, le SDAGE 2016-2021 propose 4 grandes orientations afin de protéger la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- 🔗 **Orientation A** : Réduire les pollutions diffuses ;
- 🔗 **Orientation B** : Réduire les Pollutions ponctuelles des agglomérations et des industries ;
- 🔗 **Orientation C** : Prendre en compte le changement climatique dans la gestion de l'eau ;
- 🔗 **Orientation D** : Gérer les prélèvements d'eau ;
- 🔗 **Orientation E** : Réduire les risques liés aux inondations.

La mise en place de bassins de rétention des eaux pluviales permet de prévenir du risque inondation en écrêtant les débits de pointes générés.

Le projet est essentiellement concerné par les orientations B et C et répond aux attentes du SDAGE pour ces orientations.

5.2.3 COMPATIBILITE AVEC LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) « SEVRE NIORTAISE ET MARAIS POITEVIN »

Instauré par la Loi sur l'Eau du 3 Janvier 1992, puis renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) est un outil de planification destiné à mettre en place une gestion concertée, équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ainsi, le SAGE sèvre niortaise et marais poitevin fixe huit enjeux prioritaires et objectifs :

- 🔗 Gestion quantitative de la ressource en période d'étiage ;
- 🔗 Gestion qualitative des eaux superficielles et souterraines ;
- 🔗 Alimentation de la population en eau potable ;
- 🔗 Maintien de l'activité conchylicole ;
- 🔗 Gestion et prévention des risques naturels ;
- 🔗 Préservation des milieux naturels ;
- 🔗 Préservation de la ressource piscicole ;
- 🔗 Satisfaction des usages touristiques et de loisirs.

Le projet comprend la mise en place d'un réseau d'eau pluviale et d'une solution compensatoire de type bassin d'infiltration.

Le projet est en adéquation avec les enjeux fixés par le SAGE car les installations qui vont être mises en place permettront de réalimenter la ressource en eau via le dispositif

d'infiltration mis en place de plus le bassin participera à la gestion qualitative des eaux infiltrée et par conséquent de la ressource souterraine.

5. TRAVAUX ET MOYENS DE SURVEILLANCE PREVUS

Le maître d'ouvrage du futur bassin sera la SCI Les Pierrailleuses. La société DE SANGOSSE SAS exploitant du site sera en charge de l'entretien de l'ouvrage.

La surveillance et l'entretien des travaux se feront par le biais de la mise en place d'une organisation environnementale du chantier, particulièrement vis-à-vis de la protection des eaux et de la nappe phréatique. Ainsi, un certain nombre de prescriptions environnementales seront inscrites dans les spécifications techniques à destination de l'entrepreneur, qui devra s'engager sur les mesures à mettre en œuvre. Le demandeur veillera à l'application de ces mesures qu'il pourra contrôler.

De plus, il conviendra d'élaborer un plan de prévention entre l'entrepreneur et la SCI les Pierrailleuses pour identifier les risques potentiels du chantier en matière de sécurité du personnel. Ceci permettra également aux deux parties de faire le point sur la mise en place du chantier et les déroulements des travaux en prenant en compte les contraintes du milieu. L'impact des travaux sur le milieu pourra alors être identifié et limité.

Afin de ne pas impacter le milieu naturel, ou de façon négligeable, plusieurs mesures sont à prendre en compte. Il s'agit de :

- Bien choisir les périodes d'intervention,
- Adapter les techniques de travail,
- Protéger les zones qui pourraient être sensibles.

Dans le but de limiter l'impact du projet, il conviendra de privilégier la réalisation des travaux lors des périodes où le niveau des eaux dans les fossés et petits cours d'eau est au plus bas. L'ensemble des drainages existants impactés par le projet sera rétabli lors des travaux.

De manière générale, il sera nécessaire que toute installation de chantier comprenne les dispositions suivantes :

- Récupération des eaux de ruissellement dans un réseau de fossés positionnés autour des installations puis rejetées dans le milieu naturel en aval des installations ;
- Mise en place de zones étanches (avec dispositifs de rétention) pour le stationnement des engins de chantier ;
- Mise en place d'aires de lavage des engins de chantier avec récupération des eaux de lavage vers un bassin de décantation ;
- Tri, évacuation et traitement ou élimination des déchets de chantier par une ou plusieurs filières agréées.

Par conséquent, l'ensemble des travaux sera suivi et vérifié selon le cahier des charges élaboré par la SCI Les Pierrailleuses et selon les prescriptions du fascicule 70 du CCTG concernant la qualité des matériaux à mettre en place).

Stockage de produits polluants et du matériel de chantier

Le stockage de produits polluants, de matériel de chantier et des engins sera situé en dehors des zones sensibles éventuelles du secteur (à proximité des cours d'eau, des fossés, des vignes, etc.) afin de prévenir tout incident en termes de pollution accidentelle.

Les aires de stockage des hydrocarbures et autres produits dangereux seront étanches avec la présence de dispositifs de rétention adaptés. Un fossé de ceinture permettra de récupérer les eaux de ruissellement et un bassin de décantation provisoire sera prévu avant le rejet vers le milieu naturel.

Dans le cas d'une pollution, tous les matériaux pollués, objets souillés ou polluants liquides seront évacués à la charge de l'entrepreneur en charge des travaux selon la réglementation en vigueur.

Les préparations et les phases d'utilisation de béton et/ou mortiers hydrauliques seront réalisées de façon à ce qu'aucune pollution des eaux des fossés ou cours d'eau n'aient lieu.

De plus, afin d'éviter tout risque de pollution du milieu environnant dans le cadre de lavage des véhicules, il sera préférable que ces opérations de lavage aient lieu dans une fosse de nettoyage prévue pour la récupération des eaux souillées.

Les zones de dépôts nécessaires au chantier seront prioritairement implantées en dehors des zones potentiellement sensibles afin de ne pas aggraver les emprises sur le vignoble et les fossés aux alentours.

La végétalisation et l'enherbement des talus seront réalisés le plus tôt possible après leur mise en place.

Gestion du risque de pollution accidentelle

Il conviendra de disposer d'un kit pollution (tapis absorbant, boudin, etc.) dans le cas où un incident se produirait de type fuite des réservoirs d'un engin, etc. Cet équipement sera présent sur le chantier et mis à disposition des chefs d'équipe et dans les engins de chantier isolés ou intervenant en zone sensible (ruisseau) afin d'intervenir rapidement sur une pollution accidentelle.

Le ravitaillement en carburant des véhicules sera réalisé de préférence hors de la zone de chantier (au dépôt de l'entreprise de travaux par exemple) ou sur une surface imperméabilisée dont les eaux de ruissellement transitent par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel. Ce séparateur à hydrocarbures sera entretenu et vidangé selon la réglementation en vigueur et dans les règles de l'art.

Dans le cas où il y aurait un déversement d'un produit polluant dans une zone sensible (fossé, cours d'eau), une procédure d'urgence sera mise en place et des dispositions spécifiques seront arrêtées au cas par cas : récupération des polluants à l'aide des engins de chantier ou par épandage de produits absorbants, curage des terres souillées et évacuation vers des centres de traitement agréés.

Les mesures préventives suivantes seront mises en place de façon systématique :

- Mise en œuvre d'un Plan d'Organisation et d'Intervention (POI) ;
- Interdiction de faire le plein des engins en dehors des zones spécifiquement définies et suffisamment éloignées des cours d'eau et hors des zones sensibles ;
- Mise à disposition des chefs de chantier et/ou de chefs d'équipe concernés par des travaux à proximité des fossés de kits anti-pollution d'une capacité d'absorption de 90 L permettant une intervention immédiate en cas de déversement accidentel ;
- Formation du personnel à la prévention des risques environnementaux et aux dispositions à prendre en cas d'incident environnemental pour en limiter l'impact ;
- Stockage des fournitures et produits polluants sur des zones étanches et préalablement définies ;
- Nettoyage des engins de chantier dans des zones spécifiques, hors des zones sensibles et suivant la procédure qui sera établie en début de chantier ;
- Evacuation des déchets, gravats, résidus suivant la procédure qui sera spécifiquement établie.

Remise en état en fin de chantier

En fin de travaux, les aires de chantier seront nettoyées de tous les déchets provenant des travaux et remises soit à l'état initial, soit enherbées ou boisées pour améliorer leur insertion environnementale et réduire l'érosion des sols décapés.

Moyens de surveillance et d'entretien des ouvrages en services

Les ouvrages de collecte et de traitement seront régulièrement entretenus afin de garantir l'infiltration des eaux de pluies ainsi que toute pollution chronique. Ainsi le tableau suivant synthétise en fonction du type d'ouvrage les entretiens à prévoir.

Action	Bassin					
	Fossés	Bassin	Bipasse	Grille à barreaux	Dispositifs d'obturation	Ouvrage de sortie
Végétation	Fauchage 1 à 2 fois par an	Fauchage 1 à 2 fois par an	/	/	/	/
Nettoyage	Elèvement des déchets 4 fois par an	Elèvement des déchets 4 fois par an	Enlèvement des déchets et des végétaux 2 fois par an	Enlèvement des déchets 4 fois par an	Enlèvement des déchets 4 fois par an et après chaque événement pluvieux intense	Elèvement des déchets 4 fois par an
Entretien spécifique	/	/	Tous les 3 ans	/	4 fois par an et après chaque événement pluvieux intense	/
Etanchéité	Contrôle de l'intégrité de l'ouvrage tous les 2 à 5 ans	Contrôle tous les 2 à 5 ans	/	/	Une fois par an	/
Capacité hydraulique	Contrôle après 1,3,6 et 10 ans de mise en service	Contrôle après 1,3,6 et 10 ans de mise en service	/	/	/	/
Curage	Si la capacité hydraulique est insuffisante	Si la capacité hydraulique est insuffisante Si le volume mort est insuffisant	Curage du fossé si la capacité hydraulique est insuffisante	/	/	Curage du fossé aval si la capacité hydraulique est insuffisante

Tableau 12 : Entretien des ouvrages de traitement et de collecte des eaux pluviales